

DANS CE NUMÉRO :

L'opinion de deux anciens ministres des travaux publics sur les projets du Nil - La nouvelle administration de la publicité immobilière - La hausse des prix et les revendications ouvrières aux Etats-Unis.

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 770
SAMEDI, 17 MAI 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
LES TAXES MUNICIPALES ET COMMUNALES ABUSIVES: par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ÉTRANGER	6
LA NOUVELLE ADMINISTRATION DE LA PUBLICITE IMMOBILIERE	7
L'OPINION DE DEUX ANCIENS MINISTRES DES TRAVAUX PUBLICS SUR LES PROJETS DU NIL	8
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	10
LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE LIBANAISE	11
LES CONTRATS COLLECTIFS ONT RESSERRE LES RELATIONS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS AUX ETATS-UNIS	12
LA PAGE ITALIENNE	13
LA HAUSSE DES PRIX ET LES REVENDICATIONS OUVRIERES AUX ETATS-UNIS	14
CROWN BREWERY: bilan et rapport	17
THE UPPER EGYPT HOTELS: étude financière	19
LES MARCHES INTERNATIONAUX	20
MOUVEMENT MARITIME	21
LA SEMAINE COTONNIERE	22
CES DAMES DE LA CORBEILLE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LES BOURSES ETRANGERES	26
LES MARCHES DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

*Assurances effectuées
au Lloyd's*



*Toutes les
branches
d'Assurances*

GRIEVE & IRWIN LTD.,
Courtiers d'Assurance

SIEGE SOCIAL: 8, RUE FOUAD IER, ALEXANDRIE R. C. 19353.
SUCCURSALE: 16, RUE MALIKA FARIDA, LE CAIRE R. C. 29874

ASSUREURS ENREGISTRES SUB I/C ARRETE MINISTERIEL NO: 275 DU 25/12/40

10-3 A. J. M.

L'oignon égyptien deshydraté

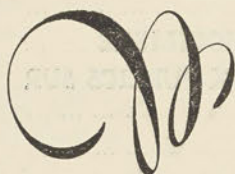
CONSERVE TOUTE SA SAVEUR
ET TOUTES SES VITAMINES

*Il s'impose rapidement sur le marché local
aussi bien que sur les marchés étrangers*

Produit de la

"DRYCO"

*Dehydration Company
of Egypt S.A.E.*



ANGLO CONTINENTAL EQUIPMENT COMPANY

London E.C. 4

P.ÈCES DE RECHANGE



POUR MOTEURS DIESEL

et autres machines

Agents Exclusifs :

B. HASSID & Co.

39, Rue Soliman Pacha
Le Caire



THE EGYPTIAN-SWEDISH TRADING COMPANY

S. A. E.

IMPORTERS & MANUFACTURERS' AGENTS for:

Paper & Board — Wood Pulp — Wall Board — Hardware
— Tools — Steel — Razor Blades — Metals — Kerosene
Stoves — Railway Rolling Stock & Equipment — Pumps
— Agricultural & Industrial Machinery — Marine & Stationary
Engines — Electrical Motors & Generators — Separators —
Typewriters — Dairy Supplies — Chemicals — Calculating & Adding
Machines — Cash Registers — Refrigerators — Wireless Sets — Instruments —
Bottle Sealing Apparatus, etc.

EXPORTERS & BUYING AGENTS:

Cotton & Cotton Seed Cakes — Onions — Glycerine — Gum
Arabic — Bees wax — Pearl buttons, etc., etc..

SOLE REPRESENTATIVES IN EGYPT FOR:

Aktiebolaget Baltic, Stockholm.
Berg & Co., Lindsberg.
Karl Fr. Erikssons Metallfabriks AB, Eskilstuna.
Eskilstuna Jernmanufaktur A.-B. Eskilstuna.
Aktiebolaget Facit, A.-B. Atvidabergs Industri, Atvidaberg
Centrum Radio, Stockholm.
Holmens Bruks och Fabriks Aktiebolag, Norrköping.
Katrinefors A.-B., Mariestad.
Nydqvist & Holm A.-B., Trollhattan.
Aktiebolaget Pumpindustri, Goteborg.
Svenska Ackumulator Aktiebolaget Jungner, Stockholm,
and others.

HEAD OFFICE:

CAIRO: 2a, Karim El Dawla Street (off Antikhana).
Tel. 53298. — Cables: "NOKAD" CAIRO.

Un cri d'alarme

LES TAXES MUNICIPALES ET COMMUNALES ABUSIVES

Elles risquent de porter une sérieuse atteinte au développement des industries sises en province, et à celle de l'égrenage du coton de façon particulière

Un problème important qui se pose et qui n'a pas manqué d'inquiéter l'industrie locale est celui des impôts municipaux et communaux.

La loi du 31 Août 1944 a délégué aux conseils municipaux et aux conseils des villages des pouvoirs presque discrétionnaires en matière fiscale. Ces pouvoirs n'ont d'autre frein que le contrôle de l'administration centrale.

On conçoit aisément que les Municipalités et les Communes aient besoin de taxes purement locales pour faire face aux services publics dont elles ont la charge. Mais de là à livrer le contribuable au bon plaisir des Conseils municipaux ou des Conseils de Communes, il y a un pas, un pas que ces Conseils ont malheureusement franchi avec beaucoup d'insouciance.

Seule la limite des besoins de fonds de ces Conseils opère. Ce n'est pas un impôt mais quatre, mais six qu'ils perçoivent.

Ainsi, en dehors des taxes normales dues au Fisc, l'industrie travaillant à l'intérieur pourrait être frappée d'un impôt additionnel allant de 20 à 60 pour cent sur la propriété bâtie, d'une taxe sur les tuyaux d'eau, d'une taxe sur la valeur locative, d'une taxe sur les établissements commerciaux et industriels, d'une taxe sur les chounas, d'un impôt sur la force motrice.

Mieux encore, pour les usines d'égrenage, il faudrait ajouter à cette nomenclature un impôt sur le coton égrené et une taxe sur la graine.

Ces taxes varient d'ailleurs d'une localité à l'autre. Et la garantie que la Constitution accorde à tous les contribuables se trouve supprimée du fait que les impôts sont décrétés non par les autorités législatives, mais par l'autorité administrative.

Une délégation de pouvoirs en matière de taxation ne serait tolérable que si elle s'accompagnait de dispositions très précises en ce qui concerne le sujet, l'assiette et le taux maximum de l'impôt, ce qui est loin d'être le cas en l'occurrence.

L'industrie la plus frappée par cette inégalité fiscale est certainement celle de l'égrenage étant donné qu'elle doit nécessairement opérer à l'intérieur du pays.

Les taxes sur les chounas et la force motrice qui étaient presque inexistantes dans le passé, assument aujourd'hui un caractère fort onéreux.

Mais ce qui est pire encore, c'est l'impôt perçu sur les métiers. Dans certaines localités, (Fayoum, Wasta par exemple), l'impôt est de P.T. 50 par cheval vapeur. Si l'on calcule 6 h.p. par métier et 50 métiers par usine, cela représente 150 livres par usine. Le Conseil municipal de Simbellawin, où il existe une seule usine de 70 métiers, a jugé utile de percevoir L.E.5 par cheval vapeur, ce qui représente L.E.30 par métier et L.E.2.100 pour l'usine.

Or, le travail d'une usine n'est pas basé sur le nombre de métiers qu'elle possède ni sur sa force motrice. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte: moyens financiers, chiffres de la récolte, situation géographique etc. En taxant les usines par nombre de métiers, il s'ensuit une inégalité frappante, entre celle qui travaillerait à plein rendement et une autre qui ne travaillerait qu'à moitié, en supposant que les deux usines aient le même nombre de métiers.

Qu'arrivera-t-il en fait? Pour se défendre contre une fiscalité abusive, l'usine qui ne travaille pas à plein rendement, démantèlera et vendra à la ferraille les métiers qu'elle n'emploie pas. Et ceci sera catastrophique le jour où la situation mondiale redevient normale, la production cotonnière égyptienne repren-

dra son volume d'avant-guerre. Il n'y aura plus alors assez de métiers pour égrener toute la production. Est-ce le but que l'on veut atteindre?

Il est illogique que deux usines prêtant les mêmes services, ayant le même nombre de métiers et se trouvant, dans une même localité mais dont l'une égrenerait 10.000 cantars de coton et l'autre 2.000 paient les mêmes impôts. Ceci est non seulement illogique, mais inéquitable. Et pourtant, d'après la loi, l'équité doit être à la base de toute imposition fiscale.

Cette façon de taxer est irrationnelle, et même contraire à l'économie du pays. Car chacun sait que lorsqu'une fiscalité trop lourde pèse sur une industrie, elle tend à réduire le volume des affaires ou simplement à éliminer l'industrie en question.

A notre sens, ce qu'il faudrait, c'est abolir l'impôt sur les métiers (force motrice et autre) et se contenter de la taxe sur les quantités de coton égrené. Un tel impôt serait équitable, car il frapperait non pas des machines fixes qui travaillent ou ne travaillent pas, mais la production de chaque usine.

D'un autre côté, il faudrait rendre uniforme la taxe sur le coton égrené et ne pas laisser les industriels à la merci des conseils municipaux et communaux. Le ministère de l'Hygiène pourrait centraliser les recettes de ces divers impôts entre ses mains et les distribuer parmi les municipalités et communes intéressées suivant leurs besoins réels.

D'ailleurs, le contrôle des quantités de coton égrené serait relativement aisé puisque à chaque usine est attaché un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture qui pourrait être chargé de cette mission.

Enfin, il s'agit de ne pas dépasser le taux généralement imposé actuellement et qui est de P.T.1 par cantar de coton égrené et de P.T. 0,5 par ardeb de graine, ou, aux fins de simplification, unifier les deux taux en un seul ce qui équivaldrait à P.T.1,4 par cantar de coton égrené.

Les Conseils municipaux et communaux auraient tout à gagner d'une telle initiative.

On estime actuellement que l'Egypte possède 5000 métiers servant à l'égrenage. En supposant que la taxe sur chaque métier soit de L.E.8. (ce qui est déjà excessif), cela représenterait un total de L.E.40.000

Par contre, si le chiffre de coton égrené est de 6.000.000 de cantars (récolte moyenne actuelle) et de 4 millions d'ardeb de graine, cela donnerait au taux de P.T.1 pour le coton et de P.T. 0,5 pour la graine, L.E.60.000 du premier chef et L.E.20.000 du second, soit au total L.E.80.000 ou le double de la somme perçue sur les métiers.

Mais cela a le grand avantage de permettre à une des industries essentielles de l'Egypte de subir une fiscalité équitable et conforme au rendement de chaque usine.

D'ailleurs, cette méthode — l'impôt sur le rendement, sur le travail effectif — devrait être généralisée, elle devrait être étendue à toutes les industries égyptiennes pour en assurer le développement et la prospérité. Car rien n'est plus désastreux — surtout dans les moments de réadaptation comme celui que nous traversons — qu'une fiscalité trop lourde et mal comprise qui frappe sans discernement et sans méthode.

Nous attirons l'attention des autorités compétentes sur une question vitale. Tant le droit pur que l'équité la plus élémentaire plaident en faveur de la thèse que nous soutenons.

Charles ARCACHE.

Actualité

ECONOMIE

Les crédits sterling

Au cours de cette semaine S.E. Sir Ronald Campbell, ambassadeur de Grande-Bretagne en Egypte, a eu un entretien avec S.E. Mahmoud Fahmy el Nokrachî pacha, Président du Conseil, au sujet des négociations sur les crédits sterling.

Une délégation sera incessamment nommée pour partir à Londres, où ces négociations doivent être reprises. On croit savoir que cette délégation sera présidée par S.E. Abdel Fattah Amr Pacha, ambassadeur d'Egypte à Londres.

Mahmoud Darwiche est déjà parti, les autres membres de la délégation le suivront probablement dans le courant de la semaine prochaine.

C'est à partir du 11 Juin que les pourparlers relatifs au règlement des créances sterling seront repris.

Par ailleurs le correspondant de l'Agence arabe d'information à Londres apprend que ces pourparlers seront accélérés, car ceux se rapportant aux Indes, seront sur la demande de leurs leaders, retardés à une date ultérieure.

D'autre part le correspondant de l'"Ahram" à Londres annonce que les actions de l'Anglo-Egyptian Oilfields ont baissé de dix shellings. Elle ont atteint ainsi 60 shellings, le prix le plus bas atteint depuis 1942. Cette baisse est due à la crainte suscitée par le fait que les actions détenues par les Britanniques en Egypte pourraient être gardées pour régler la dette due à l'Egypte.

UN RAPPORT SUR LES INDUSTRIES EGYPTIENNES

Le comité des industries qui avait été chargé de prendre les mesures nécessaires pour maintenir les industries locales nées durant la guerre et de renforcer celles-ci d'une manière générale, vient de terminer ses travaux. Le comité a fait un rapport détaillé sur toutes les industries égyptiennes.

On croit savoir que le ministère imprimera les recherches et les recommandations du comité. Des exemplaires seront distribués aux visiteurs de l'exposition agricole et industrielle de 1948.

UNE INTERVIEW D'EL DARWISH BEY

Un rédacteur de la revue "Akhbar el Yom" a rencontré Mahmoud el Darwish bey, Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances, et lui a fait des plaintes du public en ce qui concerne les restrictions sur l'emploi des devises rares. El Darwish bey a répondu :

En vérité, nous avons besoin de nos devises rares pour la cause nationale. Nous en accordons une certaine quantité aux voyageurs désireux de se rendre en Suisse, s'ils y vont pour des raisons de santé. Les autres n'ont qu'à aller en Italie ou en Angleterre...

— Notre monnaie est-elle menacée ?

— C'est une question à laquelle nul ne saurait répondre. Tout ce que je puis vous dire c'est que la situation actuelle nécessite des mesures rapides et énergiques. Le gouvernement d'ailleurs fait tout son devoir dans ce domaine.

LA LIVRE EGYPTIENNE ET LE STERLING

— Est-ce vrai que la livre égyptienne sera séparée du sterling, et ceci est-il dans l'intérêt de l'Egypte ?

— Ceci n'est pas un simple vœu de notre part pour que nous le souhaitions ou non;

c'est une des conditions de l'accord anglo-américain. Reste à savoir si cet accord sera exécuté ou modifié. De notre côté, nous devons nous apprêter à faire face aux éventualités.

CONTRE L'EMPRUNT

Le "Misri" critique le gouvernement égyptien pour avoir demandé un emprunt à l'Amérique :

Certes, l'Egypte souffre en ce moment de l'inflation. La monnaie en circulation est sept fois supérieure à ce qu'elle était avant la guerre. Mais ceci ne veut pas dire que cette état de choses demeurera longtemps encore. La circulation fiduciaire à l'heure actuelle est bien plus réduite qu'elle ne l'était l'année dernière.

D'autre part, à partir du 15 juillet, l'accord conclu avec la Grande-Bretagne au sujet des devises rares parvient à expiration. Désormais, les créances sterling cesseront de s'accumuler, et la National Bank ne pourra plus mettre la main sur nos dollars et autres devises rares, en nous remettant en échange du papier monnaie.

Nous n'avons donc pas besoin de nous presser et de faire subir au pays les conséquences d'un emprunt.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante:

Port Fouad, le 14-5-1947.

Mr. le Rédacteur en Chef de la "Revue Economique et Financière d'Egypte", Le Caire.

Mr. le Rédacteur en chef,

C'est un abonné de votre revue qui prend la liberté de faire appel à votre haute compétence pour obtenir un renseignement qui lui tient particulièrement à cœur.

J'ai lu, dans la revue et ailleurs, de nombreux articles sur les crédits sterling. J'ai apprécié la façon magistrale dont presque tous sont traités. Mal-

heureusement pour moi, qui suis peu initié en matière financière, je n'y ai pas trouvé, du moins clairement et simplement exprimé, ce qu'il adviendra de mes avoirs sterling achetés en Egypte.

Ne puis-je, sans trop d'indiscrétion, vous prier de me le dire ?

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, etc...

A. Vénitien

Port Fouad.

A notre aimable et par trop curieux correspondant nous ne pouvons répondre autrement que par ces deux formules, l'une italienne: "chi lo sa?" et l'autre britannique: "wait and see!"

LA TRANSFORMATION DU CREDIT AGRICOLE D'EGYPTE EN BANQUE COOPERATIVE

Le Ministre de l'Agriculture, dans une conférence de presse, après avoir exposé les diverses phases par lesquelles l'idée de création d'une banque coopérative avait évolué, a déclaré au sujet de la transformation du Crédit Agricole d'Egypte en banque de cette catégorie :

D'accord avec mon confrère le Ministre des Finances, j'ai arrêté, comme premier pas vers la transformation du Crédit Agricole en banque coopérative:

1. — d'augmenter le capital du Crédit Agricole d'un demi million de livres dont la moitié sera souscrite par le gouvernement et l'autre moitié par les sociétés coopératives.

2. — Le prix des actions de la nouvelle banque sera de quatre livres par action.

3. — d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'Administration de la banque de six membres.

4. — Les transactions de cette banque ne seront pas restreintes aux coopératives agricoles, mais elles s'étendront aux coopératives industrielles et ménagères.

5. — La nouvelle banque sera dénommée Crédit Agricole et Coopératif.

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :
SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1,20

PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

locale

ET FINANCES

L'EMPLOI DES METIERS SUISSES POUR LE TISSAGE

On apprend que le ministère du Commerce et de l'Industrie étudie actuellement la question de généraliser l'utilisation des métiers à tisser de fabrication suisse. Selon l'avis des techniciens, ces métiers sont de beaucoup supérieurs aux autres métiers, car ils peuvent être utilisés pour le tissage des cotonnades, des lainages ainsi que des tapis et que d'autre part, leur prix ne dépasse pas les 3 livres.

Le ministère du commerce et de l'Industrie vient de conclure avec la Société Misr pour le Tissage, et la Société Nationale de Tissage un accord par lequel ces deux derniers établissements acceptent à réduire le prix de vente des filés peignés No. 1 de 160 piastres la pelote à 145 piastres.

Les quantités qui pourront être attribuées à chaque tisseur à ce prix réduit de ces deux sociétés seront de 8 pelotes pour chaque métier à main et 32 pelotes pour chaque métier mécanique.

Le ministère est donc prêt à aider les propriétaires de métiers à acquérir les filés dont ils auront besoin au prix réduit convenu avec les grandes sociétés. Et dans le but de venir en aide aux tisserands, il a décidé de recevoir pour le mois de mai seulement, les tissus mis à leur charge et ce au cas où ils accepteraient de les livrer au bureau de vente de filés égyptiens.

Il a été de même décidé de leur fournir le tiers des quantités qui leur sont attribuées pour le mois de mai courant des filés populaires et au prix réduit.

Enfin, la distribution des tissus populaires, à partir de la première tranche de 1947 sera restreinte aux produits des Sociétés Misr pour le tissage de Mehalla et de la Société Nationale de tissage et la Société Misr de Kafr El Dawar. Ainsi la part de chaque personne est de 5,5 annuellement au lieu de six mètres annuellement qui seront distribués en trois fois.

En outre le ministère a déjà convenu avec les grandes sociétés de tissage pour la réduction des prix des tissus libres de 35 millières en moyenne par mètre. Ces prix réduits ont été déjà publiés le 4 avril 1947.

LES ARRIVAGES DE MARCHANDISES

Les arrivages affluent toujours, comme en témoigne cette liste qui indique les marchandises arrivées au port d'Alexandrie seul, au cours du mois d'avril écoulé :

1.475 tonnes de matériel ferroviaire; 323 tonnes d'instruments de filature; 1.097 tonnes de tubes en acier; 337 tonnes d'argiles; 687 tonnes d'instruments de tissage; 220 tonnes d'autres instruments divers; 122 tonnes de papier; 400 tonnes de cotonnades et de soieries; 1.055 tonnes d'huiles minérales; 2.620 caisses de whisky, 250 caisses de fromage; 173 caisses de tubes électriques; 173 caisses de la pénicilline; 1.019 tonnes d'autres marchandises diverses.

Le tout sans compter d'autres grandes quantités indéterminées de matières chimiques, d'autos, de pneus, de verreries, etc.

EXPORTATIONS

LE COTON...

Le coton exporté à ce jour s'élève à 4 millions et demi de cantars. Il est en outre prévu que l'exportation atteindra à la fin de l'année en cours 6 millions de cantars.

...LE POISSON EN CONSERVES

La politique du ministère tendrait actuellement à autoriser l'exportation du saumon en conserves en raison des quantités produites par les fabriques qui excèdent de loin les besoins du pays.

Une décision serait prise incessamment à ce sujet.

...L'AMIDON ET LE GLUCOSE

Le ministère du Commerce et de l'Industrie examine l'opportunité de permettre l'exportation de 10.000 tonnes d'amidon et de glucose, dont la production lo-

cale excède la consommation dans le pays.

La Commission supérieure de l'approvisionnement sera saisie à ce sujet et une décision y serait prise vers la fin du mois de mai courant.

...LES POMMES DE TERRE

On s'attend à ce que la Commission supérieure de l'approvisionnement examine en sa prochaine réunion l'opportunité d'exporter 8000 tonnes de pommes de terre au cours du mois de juin prochain. Sa décision sera prise après avoir considéré les quantités exportées à cette date et avoir comparé ces quantités avec celles qui seront toujours dans le pays.

...LE MIEL DE CANNE A SUCRE

Il est à prévoir qu'une décision soit prise par le ministère du Commerce et de l'Industrie au sujet de l'exportation du miel de canne à sucre, vu que sa production excède actuellement la consommation locale.

LE COTON

"EMPIRE VARIETY CHECKER" UNE NOUVELLE VARIETE DE COTON AMERICAIN

Le ministère de l'Agriculture a reçu dernièrement de l'administration des recherches agricoles à Washington, trois échantillons d'une nouvelle variété de coton américain "Empire Variety Checker" 1, 2, et 3. La fabrique expérimentale du tissage du ministère a fait des essais sur cette variété.

Un rapport à ce sujet vient d'être soumis au ministère. Il conclut que ce coton américain, tout en étant pourvu de beaucoup plus de nœuds que ceux qui se trouvent dans les variétés de coton égyptien faible, en a cependant la même résistance.

LA PROPAGANDE DE NOTRE COTON

Le ministère de l'Agriculture, d'accord avec les autorités compétentes mènera prochainement une propagande à l'étranger pour l'écoulement du coton égyptien. Un crédit de 10.000 livres a été ouvert à cet effet.

L'IMPORTATION DES COTONNADES DU BRÉSIL

De grands stocks de cotonnades importés du Brésil sont arrivés récemment en Egypte. D'autres stocks seront importés dans un proche avenir.

LE COTON EGRENE A FIN AVRIL

Le ministère de l'Agriculture communique que le coton égrené depuis le commencement de la saison à fin avril écoulé est comme suit :

	Kantars
Amoun	2.813
Karnak	3.355.722
Ménoufi	405.969
Guizeh 23	4.095
Guizeh 7	146.039
Guizeh 30	25.973
Zagorah	14.060
Achmouni	1.756.893
Autes espèces	1.315
Scarto	138.827
Total du coton égrené	5.856.827

LES DATES DE L'ANNEE COTONNIERE

Les Sections Compétentes du ministère de l'Agriculture ont mis au point une note tendant à modifier l'année cotonnière, laquelle se terminera désormais, le 31 juillet au lieu du 31 août de chaque année. Le but de cette mesure est de concilier la nouvelle date avec celle des années cotonnières admises dans les pays étrangers producteurs du coton.

...ET LES CIGARETTES

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a décidé d'autoriser l'exportation des cigarettes de fabrication locale et des cigarettes fabriquées avec du tabac grec et turc. Une note en ce sens a été adressée par ce ministère à celui des Finances pour approbation.

LES COTONNADES

Le Comité ministériel supérieur de l'Approvisionnement étudiera, au cours de sa prochaine réunion, la question de l'exportation des cotonnades égyptiennes. Toutefois, on croit savoir que la tendance est à l'interdiction de cette exportation en raison des besoins de la consommation locale.

LA TARIFICATION DU SAVON

Nous apprenons que l'on étudie actuellement l'opportunité de tarifier le savon fabriqué localement.

Cette mesure toutefois sera précédée par une autre tendant à unifier la qualité du savon.

Un délai sera imparti aux négociants de cet article afin d'écouler les quantités de savon qui se trouvent actuellement dans leurs dépôts.

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

LA SITUATION

INTERIEURE

Enfin, lundi dernier, à la Chambre des Députés, le gouvernement a fait sa déclaration tant attendue, catégorique et définitive, sur le recours immédiat à l'arbitrage de l'O.N.U. Ainsi, s'il y a eu, depuis la rupture des négociations jusqu'aujourd'hui, des tractations en sous-main, des pourparlers officieux, pour ramener, à la onzième heure, l'une des deux parties litigantes sur la décision de cesser le tête-à-tête, ces pourparlers, ces tractations ont échoué. Il ne reste donc à l'Egypte qu'à soumettre son cas à l'O.N.U. On a décidé, d'ailleurs, après une longue étude que le Conseil de Sécurité était le plus compétent pour accueillir les doléances de l'Egypte. Au surplus, il ressort bien clairement de la déclaration faite par le Chef du Gouvernement à la suite des débats de lundi dernier, qu'il ne saurait plus être question d'une dénonciation unilatérale du traité de 1936 — dénonciation qui nous a toujours semblé, pour notre part, comme entraînant pas mal de risques pour le pays car, après tout, le traité de 1936 lie, au moins dans une certaine mesure, l'Angleterre par rapport à l'Egypte. Il représente, en effet, un minimum d'acquisitions auxquelles il eût été dangereux de renoncer au moment où l'on devait passer en revue toute la question anglo-égypto-soudanaise.

D'autre part, l'on sait que vers le 22 du présent mois une délégation, présidée par Me. Ismail El Azhari, leader soudanais égyptophile, partira pour les Etats-Unis afin de lancer une campagne de propagande en faveur de l'unité de la Vallée du Nil. Cela entraînera-t-il, de l'autre côté de la barrière, c'est-à-dire de la part de Sir Mahdi Pacha, une réaction quelconque et le verra-t-on à son tour considérer une délégation de contre-propagande ? Quoiqu'il en soit, il est souhaitable que d'ici l'automne la question égypto-soudanaise soit enfin réglée, car le Soudan représente pour l'économie et le commerce égyptien une espèce d'exutoire réellement indispensable.

LIVRE EGYPTIENNE

ET STERLING

Les rumeurs les plus diverses continuent de circuler pour se contredire, se démentir, se confirmer entre elles. Une délégation anglaise, composée d'experts, était venue en Egypte afin d'engager des pourparlers préliminaires et en quelque sorte tâter le terrain. Elle est repartie s'étant fait une idée de l'attitude égyptienne en la matière. Maintenant c'est au tour d'une délégation égyptienne de partir pour l'Angleterre. Elle le ferait dans le courant de la semaine prochaine et serait composée, aux dernières nouvelles, de notre jeune ambassadeur en Grande-Bretagne, comme président, de S.E. Mahmoud El Darwiche bey, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, Zaki Saad bey, membre égyptien de la Banque Monétaire Internationale et d'un quatrième expert qui pourrait être fort bien Léon Dichy bey. Mais ces préparatifs qui, comme on le voit bien, n'ont d'autre caractère que celui de préparatifs, n'empêchent pas l'opinion publique de vouloir, d'ores et déjà, prévoir la manière dont se fera le règlement de nos crédits. En général, nous nous trouvons, à ce propos, devant deux thèses égyptiennes différentes. Il y a, d'une part, des intransigeants qui veulent se faire régler intégralement et d'une manière ou d'une autre le montant de ces crédits. Telle a été jusqu'aujourd'hui l'attitude officielle. Il y a, d'autre part, certains experts financiers de très haute valeur qui, par réalisme, se résignent à voir nos crédits considérablement diminués. Ces derniers estiment que l'Angleterre est dans l'impossibilité matérielle de régler les créances qu'elle a données sur elle, non seulement à l'Egypte, mais à d'autres pays aussi — par exemple les Indes.

Enfin, et rattaché à cette question, le détachement de la livre égyptienne de la sterling est discuté et débattu. Il semble même qu'en haut lieu on en ait envisagé sérieusement l'hypothèse, puisque l'Amérique a été touchée afin de nous fournir la couverture nécessaire à la livre libérée. Cependant, dans le monde de la banque et des affaires, dont on aurait aimé con-

naître l'opinion, le mutisme règne. Deux personnalités égyptiennes ont pourtant exprimé leur avis à ce sujet: S.E. Lackany bey dans les colonnes mêmes de notre Revue et, hier matin, S.E. Hassan Nachaat Pacha dont l'opinion, opposée à celle de Lackany bey, du moins grosso modo, est contraire à tout détachement de la livre égyptienne de la livre sterling.

Quoiqu'il en soit, et pour en revenir à la seule question des crédits sterling et de leur règlement, nous pensons que l'information la plus juste qui ait été donnée à cet égard est celle publiée par le "Financial Times" qui écrivait ce jeudi: "le gouvernement égyptien et celui des Indes ont demandé avec trop d'insistance le remboursement intégral pour être en mesure de faire des concessions substantielles sans y préparer au préalable l'opinion publique. Si l'im-passe se produit, les gouvernements égyptien et indien se trouveront en meilleure position pour accepter à la reprise des conversations, le principe de la réduction des créances."

LA QUESTION

PALESTINIENNE

La session extraordinaire de l'O.N.U., consacrée à la Palestine vient de prendre fin. Les délégations arabes qui s'étaient rendues aux Etats-Unis, pleines de confiance et d'enthousiasme, semblent un peu déçues en dépit de l'appui russe vigoureux et en dépit de leurs plaidoyers, presque violents, pour amener l'Assemblée Générale et la Commission Politique à remettre sur le tapis le principe de l'indépendance même de la Palestine. Donc, la Commission d'enquête constituée là-bas et qui reprendra des recherches et des investigations que nous considérons d'ores et déjà inutiles puisque tout a été dit sur l'affaire, n'aura pas toute latitude pour examiner de fond en comble le problème, à partir de ses données premières: l'indépendance de la région.

Mais de tout cela retenons un fait: l'opposition des Etats-Unis, qui s'est fait jour au cours des débats, à ce que, précisément, il soit question de l'indépendance palestinienne. C'est une indication précieuse qui montre à

quel point le Proche-Orient s'est intégré dans le système des intérêts économiques des Etats-Unis.

CRISE FRANÇAISE

Le communisme en France a provoqué sa première crise depuis la libération. Cette crise est venue à propos d'une augmentation de salaires sur laquelle le P.C. n'avait pas d'abord insisté. Mais ne voulant pas perdre sa popularité auprès d'un certain secteur de salariés, il a préféré, au risque d'une crise, prendre à son compte les revendications des ouvriers. Or, au moment où le Cabinet français tout entier, composé de ses trois partis solidaires, procédait à une politique rigoureuse de baisse des prix, l'augmentation du coût de production, par l'élévation des salaires, ne pouvait être raisonnable.

Mais M. Blum et M. Ramadier, chefs socialistes, n'ont pas hésité à exclure, d'accord avec le M.R.P. un peu timide, les démagogues du pouvoir. Cela eut pu entraîner des grèves, cela peut encore entraîner des grèves. Le communisme qui colonisait peu à peu le gouvernement et les administrations, et comptait en se raffermissant tous les jours davantage, mais imperceptiblement, a-t-il perdu ou gagné à la partie? Agira-t-il au moment qu'il jugera opportun et déclarera-t-il une guerre ouverte aux autres partis en déclenchant alors la guerre civile une guerre civile dans laquelle il aurait pour principal adversaire non plus les socialistes mais le M.R.P. et le Rassemblement du Peuple Français formé par le général de Gaulle? Ou bien l'expérience et la souplesse des Socialistes éviteront-elles une nouvelle épreuve à la France?

Par ailleurs, une autre crise — en Italie celle-là — vient de se déclencher: elle aussi a des origines financières et économiques. Ici, toujours la gauche s'oppose à la droite. Combien de temps cela durera-t-il? Nous voulons bien croire comme l'a dit Mr. Bevin qu'il nous reste six mois pour sauver la paix et pour que l'Est et l'Ouest, qui représentent les deux régimes qui s'opposent, s'entendent et garantissent au monde une paix relative intérieure et extérieure.

LE NOUVEAU SEMAINIER

LA NOUVELLE ADMINISTRATION DE LA PUBLICITE IMMOBILIERE

FORMALITES ET PRATIQUE

par S.E. MAHMOUD CHAWKI Bey

Conservateur Général

Le Dr. Mahmoud Chawky Bey, Conservateur-Général de l'Administration de la Publicité Immobilière a fait, avant d'être nommé à ce dernier poste, une belle carrière dans la magistrature tant nationale que mixte. C'est au cours de cette carrière qu'il a enrichi sa science de juriste authentique, de l'expérience administrative nécessaire à l'organisation d'un département aussi important que celui qui vient de lui être confié. Notons, enfin, que le Dr. Chawky Bey a fait ses études de Droit à la Faculté de Dijon qui lui a décerné le titre de doctorat en base d'une thèse qui avait précisément pour sujet : "La transcription et la publicité immobilière."

La loi qui régleme le régime de la publicité immobilière, a atteint principalement deux buts :

(1) Entourer la propriété immobilière de toutes les garanties suffisantes capables de la protéger et d'asseoir les transactions relatives aux droits réels, sur une base solide.

(2) Centraliser toutes les mesures pour parvenir à la publicité entre les mains d'un seul organisme indépendant dont l'activité serait placée sous le contrôle de certains éléments légaux.

Ce dernier but auquel l'on songeait dès la fin du siècle dernier, avait été impossible à réaliser en son temps, à la suite de l'opposition des représentants des puissances capitulaires qui ne voulaient pas soustraire une des attributions les plus importantes des tribunaux mixtes à leur compétence, ces tribunaux ayant eu de ce fait à opérer la publication de près de 90% des actes.

Un organisme indépendant a donc été créé, dénommé dans la loi, "le Bureau Central de la publicité", auquel sont rattachés 15 bureaux subordonnés six dans les divers chefs-lieux de provinces ainsi que des délégations au nombre de 83 sises dans les divers marcaz du territoire.

Le législateur a tenu à sauvegarder l'indépendance de ces bureaux, au point que le Parlement a intentionnellement omis une disposition les soumettant à l'inspection des tribunaux, disposition qui était prévue dans le projet de loi y relatif; car en ce faisant il s'est proposé de rendre confiance au public dans l'administration gouvernementale, abstraction faite de la contradiction notoire qui aurait existé entre le fait de les rattacher au Conservateur d'une part et celui d'autre part de les soumettre à l'inspection des présidents des tribunaux.

La loi a donc soustrait de la compétence des tribunaux toutes les opérations de transcription pour n'en charger seulement que les bureaux de la publicité immobilière, lesquels à l'exclusion de tous autres organismes seront seuls compétents pour rendre publics les actes relatifs à des immeubles ou parties d'immeubles sis dans leurs circonscriptions respectives. Il en résulte par voie de conséquence qu'un acte ayant trait à plusieurs immeubles se trouvant dans la circonscription de plusieurs bureaux devra être publié dans chacun d'eux, de sorte que si la publicité ne s'effectue que dans un seul bureau, l'acte n'aura d'effet que par rapport à l'immeuble sis dans sa circonscription.

La loi prescrit deux phases aux opérations de la publicité :

La première que l'on peut appeler la phase préliminaire a lieu dans la délégation.

La seconde qui comporte l'opération en soi de la publication a lieu au bureau.

Les parties intéressées devront seules faire les démarches nécessaires pour initier les opérations relatives aux deux phases. Ainsi les Greffes, par rapport à certains actes n'auront plus à procéder à leur transcription et qui était mise à leur charge dans l'ancienne législation. Tels sont les jugements d'adjudication, et de préemption et les ordonnances d'affectation.

Pour initier la première phase, l'intéressé ou son mandataire doit présenter une requête sur papier timbré, signée par lui et accompagnée de trois copies écrites sur papier ordinaire. On entend par parties intéressées pour les actes et contrats, l'une des deux parties contractantes, c'est à dire le disposant ou le bénéficiaire de l'acte. Quand aux actes de procédure, aux actes introductifs d'instances et aux jugements, n'y sont parties intéressées, par rapport à la publicité que les requérants.

Les requêtes devront contenir les mentions établissant l'identification de chaque partie, celles nécessaires pour la désignation des immeubles, celles relatives au teklif, à l'origine de la propriété, l'état des droits réels, grevant l'immeuble visé notamment les servitudes d'irrigation et de drainage. La requête sera accompagnée des pièces justificatives relatives à la qualité, au teklif et à l'origine de la propriété.

L'art. 23 de la loi dispose que seront seuls admis aux fins d'établissement de l'origine de la propriété ou du droit réel objet de l'acte à publier :

1) les actes précédemment publiés.

2) les actes portant date certaine antérieure à l'année 1924, autrement que par la signature ou le cachet d'une personne décédée. Cette disposition est naturellement conforme à la loi de 1923 qui a considéré les actes portant date certaine avant 1924, comme étant des actes transcrits. Elle est également conforme à la loi No. 30 de 1942 qui a écarté des cas de preuve de date certaine par rapport à la transcription, l'existence d'un cachet ou d'une signature d'un décédé sur l'acte dont la publicité est requise.

Cette dernière disposition équitable vient mettre fin aux procédés entrepris par certains individus qui pour échapper aux preuves requises de leur propriété d'un immeuble déterminé, n'avaient d'autre ressource que celle de prétendre que leur titre portait une date certaine antérieure à 1924, et présentaient comme justification, un acte qu'ils avaient dressé de toutes pièces, et sur lequel ils avaient eu soin d'apposer ou le cachet d'un décédé avant cette date ou la signature d'un individu pour lequel ils auraient obtenu un certificat administratif de décès.

Au cours de la période pendant laquelle je présidais le tribunal mixte de Mansourah, un agent d'affaires a été attrapé en possession de blancs-seings portant le cachet d'une personne décédée avant 1924. Il conservait ces blancs-seings chez lui pour faciliter à l'occasion le travail de celui qui aurait eu plus tard recours à lui. En effet, il n'avait qu'à remplir le blanc-seing, en le transformant en acte de vente consentie à son client par la personne décédée.

3) Les actes contenant une disposition pour cause de mort (mortis causa) consentie avant le 1er. janvier 1947, pourvu que leurs deux conditions se soient réalisées (la mort et l'acceptation). La raison en est que les testaments, sous le régime de l'ancienne législation, n'étaient pas comme les autres moyens de transfert de la propriété, susceptibles d'être transcrits.

4) Les actes antérieurs à 1924, s'ils ont été reconnus, avant le 1er. janvier 1947, dans des actes publiés ou en vertu desquels le teklif a été transféré à la personne en faveur de qui les actes ont été rédigés. Le motif en est qu'une personne qui est propriétaire d'un immeuble en vertu d'un titre portant une date antérieure à 1924, et qui aurait vendu par la suite la moitié de son immeuble par acte transcrit avant la mise en vigueur de la loi sur la publicité immobilière, et qui voudrait aujourd'hui disposer de l'autre moitié, ne voie pas sa volonté mise en échec par la présente loi; bien au contraire cette dernière lui donne le droit de disposer à volonté et en vertu de son titre, de sa propriété, comme il l'aurait fait sous le régime de l'ancienne législation.

5) L'article 55 prescrit également que seront acceptés pour la publicité, les actes authentiques ou dont les signatures des parties auraient été légalisées, ainsi que les actes dont la teneur ou les signatures auraient été validées par jugement intervenu avant le 1er. janvier 1947.

Dès la présentation de la requête et le paiement du cautionnement de 100 piastres qui sera confisqué d'office, si la publication de l'acte n'est pas opérée dans l'armée de la date de la présentation susdite, la délégation procédera à l'enregistrement de cette requête sur un registre spécial, dénommé registre des "Requêtes"; Ces requêtes seront inscrites aux dates et heures de leur présentation. Un reçu est ensuite délivré à l'intéressé et qui portera mention du numéro d'ordre de sa requête sur ce registre et le nombre des annexes accompagnant cette demande.

(suite en page 12)

L'opinion de deux anciens ministres**PROJETS****S.E. OSMAN MOHARRAM PACHA**

S. E. Osman Moharram pacha, ancien ministre des Travaux Publics, a fait une intéressante conférence à la Société Royale Egyptienne des Ingénieurs sur les grands projets d'irrigation de la Vallée du Nil.

Moharram pacha a tout d'abord souligné trois points importants:

I. — Le développement agricole et industriel en Egypte et au Soudan peut être assuré par les eaux du Nil, si elles sont adéquatement emmagasinées pour l'irrigation et pour parer aux dangers des inondations.

II. — Les travaux relatifs aux contrôle du Nil qui ont été déjà réalisés ou qui seront réalisés dans l'avenir sur un point quelconque du fleuve auront des répercussions sur les autres projets déjà mis à exécution ou qui seront réalisés dans l'avenir sur tout autre point du Nil.

III. — Ce contrôle du Nil, de sa source à son embouchure, doit être exclusivement assuré par le Gouvernement Egyptien.

Plusieurs arguments ont été avancés par Osman Moharram pacha pour appuyer son point de vue. Nous en citons les plus importants.

La surélévation du barrage d'Assouan et celui de Gabal El Awlia ont permis à l'Egypte de mettre en valeur les terres incultes du nord du Delta et de convertir l'irrigation par bassins en irrigation pérenne dans une partie des terres de la Haute Egypte. De même, le Soudan a pu exploiter un million de feddans dans la Guéziret, grâce à la construction du barrage de Sennar. Dans cette région, on peut mettre en valeur encore un million de feddans.

D'autre part, la réalisation de plusieurs autres projets permettraient un plus grand développement agricole et industriel, de la Vallée du Nil.

De plus, la construction du réservoir de Sennar pour l'irrigation de la Guéziret a obligé l'Egypte à construire le barrage de Nag Hamadi et de consolider ceux d'Esna et d'Assiout afin de maintenir le niveau nécessaire à l'irrigation égyptienne.

Pour illustrer le point de vue relatif au contrôle du Nil, l'ancien ministre des Travaux Publics a rapporté un passage d'un livre publié en 1934 par Sir William Garstin, ancien conseiller du même ministère. Il a également ajouté que Sir William Willcocks dans son ouvrage "Le barrage d'Assouan", a précisé que le Lac Victoria, étant la principale source du Nil Blanc, l'Egypte peut être menacée par la puissance qui possède les territoires par lesquels passe ce fleuve, à sa sortie du lac. En effet, cette sortie, ne dépassant pas 400 m. de largeur, peut être facilement endiguée.

L'UNITE DE LA VALLEE DU NIL

Parlant ensuite de l'unité de la Vallée du Nil, Osman Moharram pacha a fait remarquer que l'Egypte ne profiterait pas de cette unité aux dépens du Soudan. Elle ne lui sera pas non plus une concurrence dans aucun domaine. Dans l'agriculture, par exemple, les cultures faites dans une des parties de la Vallée, ne sont pas faites dans une autre. On pourrait ainsi harmoniser l'agriculture dans l'intérêt général des habitants de la Vallée. De même, l'Egypte se propose d'effacer les traces laissées par la séparation de l'Egypte et du Soudan et de donner à ce dernier l'essor dont il a été privé au cours des cinquante dernières années.

Grâce à cette unité, l'Egypte pourrait accroître sa production agricole par la mise en culture des terres en friche sans toutefois exploiter le Soudan et faire concurrence à ses habitants. L'Egypte compte également réaliser des projets qui

profiteraient à l'agriculture et à l'industrie au Soudan et à l'Egypte sans que l'un des deux pays ne porte préjudice à l'autre.

Cependant l'Egypte ne devrait exécuter aucun projet d'irrigation au Soudan avant que les forces britanniques n'aient définitivement évacué toute la Vallée du Nil.

Enfin, l'ancien ministre des Travaux Publics a attiré l'attention sur le projet britannique relatif à la construction d'un barrage sur le Nil à sa sortie du lac Victoria en vue d'électrifier les chutes d'eau pour le développement de l'industrie. Il a exprimé sa crainte de voir les eaux du Nil totalement contrôlées par les Anglais. L'Egypte serait ainsi dangereusement menacée. Les Egyptiens, a-t-il déclaré, doivent combattre la réalisation d'un tel projet. Il a également proposé que le Gouvernement Egyptien intervienne immédiatement auprès des organismes mondiaux compétents en vue de sauvegarder ses intérêts.

**DU COTON COLORÉ
EN EGYPTE**

Nous avons entendu parler du coton coloré, cultivé en Russie, et des différentes couleurs déjà obtenues grâce aux soins des experts et des techniciens de ce pays. L'Egypte peut aussi être fière d'avoir fait une découverte analogue.

Cette découverte remonte à 1945 et fut faite dans le Tef-tiche du Commandeur Wassef Bey Greiss, dans les terres de Madame Fatma Wassef Greiss, au Markaz de Aga (Dakahlieh).

Au mois de septembre 1945, en plein saison de la cueillette du Coton, j'ai aperçu dans un champ planté de coton Karnak, un cotonnier qui donnait à la fois des capsules de fibres de couleur blanche, et deux capsules aux fibres couleur beige-foncé (plutôt rouille que beige). Le même arbuste portait des capsules de deux couleurs: blanche et beige-foncé.

J'ai cueilli ces deux capsules de coton coloré, croyant que leur couleur était l'indice de quelque maladie inconnue... Cependant j'examinai les fibres du coton, puis les graines et je remarquai que les graines étaient tout à fait saines et que la couleur des fibres était parfaitement unie; l'idée me vint alors de semer ces quelques graines dans une parcelle de terrain isolée. Peut-être, pensai-je, cette couleur était-elle héréditaire...

C'est ce qui me fut prouvé en effet, en 1946. A cette époque, avec un faible espoir, j'ai semé ces quelques graines (une dizaine) dans mon jardin.

Je n'ai pas apporté grand soin aux cotonniers encore non fleuris, je puis dire même que je les avais oubliés.

Quelle fut ma surprise un jour de septembre 1946, quand mon jardinier m'annonça que les cotonniers avaient donné du coton coloré, de la même couleur beige-foncé (rouille), trouvée en 1945!

En effet, les cotonniers avaient donné du coton coloré, et c'était la première fois que je voyais un plant de coton donnant des capsules (assez jolies) de coton beige-foncé (couleur dominante).

Il semble que les lois de Mendel jouèrent ici. Les cotonniers en effet, donnèrent :

es Travaux Publics sur les

DU NIL

S.E. ABDEL-KAWI AHMED PACHA

S.E. ABDEL-Kawi Ahmed pacha, ancien ministre des Travaux Publics, a donné à la Société Royale Egyptienne des Ingénieurs un intéressant exposé sur : "Le Nil, intérêt commun entre l'Egypte et le Soudan."

Abdel-Kawi pacha a d'abord souligné que le débit du Nil, en été, étant le vingtième de celui de la crue, il ne suffit pas à l'irrigation des cultures pendant cette période de l'année. Par contre, il menace parfois l'Egypte de dangereuses inondations. Aussi, faut-il procéder à deux sortes d'emmagasinage: le premier pour l'irrigation pendant l'étiage, le deuxième pour parer aux dangers des hautes crues.

Les barrages qui ont été construits pour l'emmagasinage d'été sont les barrages d'Assouan, Sennar et Gabal El Awlia. Cependant, ils sont loin d'assurer à l'Egypte et au Soudan leur plein développement agricole.

C'est pourquoi, il a fallu envisager d'autres projets qui coûteraient 70 millions de livres.

Toutefois, la Grande-Bretagne tient à internationaliser le Nil, oubliant l'avis contraire de plusieurs de ses grands ingénieurs. Sir Murdoch Macdonald, par exemple, disait en 1946 : "L'Egypte ne peut se soumettre aux traités en ce qui concerne le Nil." En effet, cet ingénieur sait que l'Egypte emploie la majorité des

eaux de ce fleuve de janvier à mi-juillet, et qu'elle aura besoin de 60 milliards de mètres cubes contre 6 milliards pour le Soudan, lorsque les deux pays auront atteint leur maximum de développement agricole.

L'ancien ministre a ensuite fait remarquer qu'au cours des trente dernières années, la Grande-Bretagne a dépensé 20 millions de livres, versées par les Soudanais, pour mettre en valeur quelque 900.000 feddans dans la Guéziret.

A son avis, le contrôle ne doit en aucune façon tomber entre les mains d'organismes internationaux ou locaux placés sous la direction de la Grande-Bretagne. En effet, les travaux d'irrigation qui seraient exécutés à la source du Nil auraient des répercussions sur ceux du Delta et vice-versa.

LES EAUX NECESSAIRES A L'EGYPTE

La moyenne de la quantité d'eau du Nil en été depuis 1903, se monte à 9 milliards de mètres cubes. Quant aux eaux emmagasinées à Assouan, Sennar et Gabal El Awlia, elles ne dépassent pas 8 milliards. Nous disposons donc de 17 milliards de mètres cubes entre février et juin.

Quant à la quantité d'eau requise en été pour le plein développement agricole en Egypte et la mise en valeur de deux millions de feddans dans la Guéziret, elle se monte à 30 milliards de mètres cubes.

Les crues

Les plus hautes crues que l'Egypte ait jamais connues sont celles de 1874, 1878 et 1946. La dernière a été particulièrement haute.

On sait que pour que la Basse-Egypte soit à l'abri des inondations, il faut que le débit du Nil ne dépasse pas 750 millions de mètres cubes au Caire. Cependant, au cours de la dernière crue, le débit s'élevait à 810 millions. Le danger était imminent et catastrophique. Mais, le Nil déborda au Soudan, au nord de Khartoum, et perdit 2.700 millions de mètres cubes dans une région peu habitée et non cultivée. L'Egypte fut ainsi sauvée.

Si donc le Nil était intentionnellement canalisé dans cette région, l'Egypte serait devenue un lac.

Abdel-Kawi pacha a conclu que l'Egypte et le Soudan doivent collaborer ensemble non seulement pour emmagasiner les eaux qui leur sont nécessaires, mais pour maîtriser le fleuve en vue d'éviter les inondations.

Projets

Pour arriver à ce double but, plusieurs projets ont été envisagés. Le projet de Massid (cana) reliant le Nil Bleu au Nil Blanc avec surélévation du Réservoir de Gabal El Awlia, et le projet de Wadi-Mokaddam n'ont pas été pris en considération.

Un nouveau projet consiste à construire un barrage à Marawi à la quatrième cataracte, pouvant emmagasiner 8 milliards de mètres cubes.

Le Nil et la politique

Le contrôle du Nil ne doit pas être sujet aux discussions de Commissions Internationales. Car, tout retard dans ses mesures à prendre par les ingénieurs résidents des Barrages pourraient avoir des répercussions néfastes.

Cependant, le Gouvernement de l'Uganda projette l'électrification des chutes d'eau du Nil à sa sortie du Lac Victoria. Ce projet ne diminuera pas la quantité qui arrive en Egypte mais il a des conséquences politiques : la création de nouveaux droits à l'Uganda lui permettant de faire entendre sa voix dans les questions qui se rapportent au Nil.

La politique a également entravé la réalisation du projet du Lac Tana et celui des Sudds.

Abdel-Kawi Ahmed pacha a conclu cette brillante conférence en soulignant la nécessité d'éloigner l'intervention étrangère du contrôle du Nil qui doit être réservé exclusivement aux Egyptiens et aux Soudanais. L'ancien ministre a proposé de conclure des accords avec l'Angleterre et la Belgique au sujet du Lac Albert et avec l'Ethiopie pour le Lac Tana, en vue de sauvegarder les droits de l'Egypte en ce qui a trait au contrôle du Nil dans ces régions.

GAMIL SABBAN
Ingénieur-Agronome.

- 10 du coton de couleur rouille;
- 20 du coton de couleur beige;
- 30 du coton de couleur blanche.

Cette expérience m'encourage à continuer mes recherches; je compte planter des graines de chaque couleur séparément et obtenir des résultats intéressants.

Je dois signaler encore quelque chose, c'est qu'en examinant avec soin toutes les capsules colorées obtenues en 1946, j'en ai trouvée une seule qui me donnait une couleur "grise" (plutôt gris-sale). C'est cette couleur qui m'encourage vraiment à poursuivre mes recherches, car obtenir du coton gris, couleur commerciale très demandée, c'est envisager d'un bel avenir... Quant au coton beige, que j'ai déjà obtenu en 1946, je crois qu'il atteindra facilement la valeur commerciale du coton gris...

L'espoir est assez grand d'obtenir des cotons d'autres couleurs. Une question se pose : comment obtenir du coton vert?

Tout agriculteur connaît bien le coton Sakellaridis dont la graine est recouverte de petits duvets, ainsi que la graine de coton Karnak, dont une partie est aussi recouverte de petits duvets verts. Pourquoi cette couleur ne se répandrait-elle pas dans les fibres (duvets longs) du coton en entier. On obtiendrait ainsi du coton vert... L'idée je crois est logique mais bien entendu le résultat seul compte... Tout est facile, mais à la condition de "réfléchir"... et surtout d'arriver à une fin intéressante.

J'ai entendu parler aussi d'experts anglais venant cultiver du coton coloré en Egypte, avec de la graine étrangère. Pourquoi ne pas chercher d'abord chez nous, avant de solliciter l'étranger?

L'Egypte n'est-elle pas pleine de richesses? et la nature ne nous réserve-t-elle pas bien des surprises?

L'avenir du Coton coloré est brillant. Le coton coloré peut rendre inutile l'industrie de la teinture. Teindre les fils de coton avec tant de matières chimiques, n'affaiblit-il pas les fils pour le tissage? Le coton coloré naturellement, sans qu'il soit besoin de le teindre, donnera pour le tissage, des fils colorés bien plus solides que les fils teints artificiellement.

BOCHRA GAD.

Ingénieur Agronome de l'Université Fouad 1er.

(Février 1947.)

(Extrait de "Feuilles Agricoles")

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

LE LIBAN AU CONGRES INDUSTRIEL ET AGRICOLE DU CAIRE.

Le gouvernement égyptien a invité le Liban au congrès industriel et agricole qui se tiendra au Caire très prochainement. Tous les autres pays membres de la Ligue Arabe ont reçu la même invitation.

ET A CELUI DE L'AVIATION

Le gouvernement libanais a chargé M. Maurice Tabet, consul général du Liban au Canada, de le représenter au Congrès International qui s'est ouvert le 6 Mai à Montréal.

LA ZONE FRANCHE IRANIENNE AU PORT DE BEYROUTH.

M. Jaouad Wakili, de la Légation d'Iran à Beyrouth, est parti pour Téhéran où il doit soumettre à son gouvernement un rapport détaillé sur le projet relatif à la création d'une zone franche iranienne dans le port de Beyrouth.

On sait que ce projet avait été élaboré il y a quelques semaines par le Ministre d'Iran à Beyrouth et les dirigeants libanais.

M. Wakili apportera à son retour à Beyrouth la réponse définitive du gouvernement iranien à ce sujet.

UNE ZONE FRANCHE A TRIPOLI.

Le Conseil des Ministres aurait approuvé le principe de la création d'une zone franche à Tripoli, après avis favorable du Conseil Supérieur des Intérêts Communs. Cependant, pour éviter une concurrence nuisible entre Beyrouth et Tripoli, un Comité technique sera chargé d'examiner les modalités d'exécution de ce projet.

LE RAVITAILLEMENT SERA MAINTENU UNE NOUVELLE ANNEE.

Le Ministère de l'Economie Nationale envisage de maintenir pour une nouvelle année le système de ravitaillement en application depuis la guerre. Les préparatifs nécessaires sont déjà entrepris en vue de la collecte des céréales et de l'impression de nouvelles cartes de ravitaillement pour l'année agricole 1946-47.

LA COMPAGNIE DU PORT DE BEYROUTH DEMANDE DES INDEMNITES

La Compagnie du Port de Beyrouth a adressé une communica-

tion au Ministère des Affaires Etrangères réclamant le paiement d'indemnités du fait des dommages occasionnés dans les installations du Port pendant la guerre par les sous-marins italiens.

La Compagnie précise qu'au cas où ces indemnités, de l'ordre de 240.000 LL., ne lui seraient pas versées, elle se verrait obligée de faire appel aux tribunaux.

Interrogé au sujet de cette démarche, M. Henri Pharaon, Ministre des Affaires Etrangères, a exprimé sa surprise de ce que cette société française n'ait pas formulé sa réclamation pendant la période où le séquestre des biens italiens était contrôlé par les autorités françaises, ni pendant la période des négociations franco-italo-libanaises pour la levée de ce séquestre. M. Pharaon a ajouté que le Gouvernement considère que la liquidation du séquestre sur les biens italiens est définitive et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette question.

L'ELECTRIFICATION DU LIBAN

Le Conseil des Ministres a transmis au Ministère de l'Economie Nationale, pour étude, un projet concernant l'engagement, pour une période de six mois, d'un expert américain en matière d'électricité. L'expert en question, qui a été choisi par l'intermédiaire de la Légation du Liban à Washington, serait le Dr. Michel Malti d'origine libanaise.

Sa mission consistera spécialement à étudier les possibilités du Liban en énergie électrique. On sait en effet que de nombreux capitalistes avaient saisi le Gouvernement, au cours des deux dernières années, de plusieurs grands projets relatifs à l'organisation et à l'exploitation de l'énergie hydro-électrique au Liban.

LES PRETS AGRICOLES

Le Ministère de l'Agriculture terminera sous peu l'étude des demandes de prêts et d'avances agricoles et procédera immédiatement à la distribution des fonds.

On déclare à ce sujet qu'aucune avance ne doit dépasser 5.000 LL. Le nombre des demandes d'avances et de prêts serait de l'ordre de 400.

PAS DE POURPARLERS EN VUE D'UN TRAITE COMMERCIAL AVEC LA FRANCE

Diverses nouvelles ont été mises en circulation faisant état d'offres qui auraient été faites par la France en vue de la conclusion d'un traité commercial avec la Syrie et le Liban, et représentant cette démarche comme

liée à la question des devises rares.

En fait, rien de cela ne correspond à la réalité, aucune des deux parties n'ayant aujourd'hui en vue de se lier par des conventions commerciales alors que les règles qui doivent régir les rapports économiques entre nations sont actuellement en discussion en conférence internationale.

Il serait d'autre part tout aussi erroné de lier une telle question au problème des devises, puisque ce dernier, comme on l'a lu ailleurs, vient d'être réglé. Tout au plus peut-il s'agir en l'occurrence d'arrangements limités dans le temps et l'objet et ayant pour but de déterminer la nature des importations que les deux pays se proposent de faire en France dans le cadre du programme trimestriel de ravitaillement établi pour 1947.

POURPARLERS COMMERCIAUX AVEC L'EGYPTE.

Des pourparlers sont en cours entre le Ministère des Affaires étrangères et les autorités égyptiennes en vue de la conclusion d'un accord commercial portant sur l'achat d'une quantité de riz égyptien contre la cession à l'Egypte d'huile d'olive libanaise.

RETOUR A LA TAXE SUR L'IMPORTATION?

Le Ministère de l'Economie Nationale envisagerait de rétablir la taxe de 20/0 sur les marchandises importées.

Cette taxe avait été abolie depuis le mois de Mars. Elle rapportait plus d'un million de livres par an. Son rétablissement permettrait de compenser le déficit que l'Etat subit du fait de la réduction de certains impôts.

LA BELGIQUE DESIRE IMPORTER DES CHAUSSURES DU LIBAN.

Le Ministère de l'Economie Nationale a publié le communiqué suivant: "Le Ministère de l'Economie Nationale porte à la connaissance des fabricants et exportateurs de chaussures que la Belgique désire importer de grandes quantités de chaussures de toutes sortes fabriquées au Liban. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Légation de Belgique à Beyrouth en vue de présenter leurs offres."

REQUISITION DES SEMENCES DE RIZ IMPORTEES.

Le Ministre de l'Economie Nationale a signé l'arrêté suivant: Article I. — Toutes les quantités de semences de riz importées par MM. Rizcallah Sikias et Abdelkader Nafi, et se trouvant actuellement dans les entrepôts douaniers de Beyrouth, sont réquisitionnées pour le compte du

Ministère de l'Economie Nationale.

LES REGLEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS DE BOURSE.

L'application des règlements relatifs aux opérations de bourse de tous genres était de plus en plus négligée, les Ministres des Finances et de l'Economie Nationale rappellent au public que l'infraction à ces règlements est passible d'amendes et de peines de prison:

1) Les opérations d'échange de monnaie, de vente et d'achat de titres et d'or sont absolument interdites en dehors des banques ou sans l'intervention d'un agent de change ou d'un courtier, officiellement membres de la Bourse de Beyrouth, et sous réserve de l'application de lois relatives au contrôle des changes.

2) Les dites opérations ne peuvent se dérouler qu'à l'intérieur du local de la Bourse, d'une maison de change ou d'un bureau de courtier, membres reconnus de la Bourse.

3) Les opérations de bourse sont absolument interdites dans les rues ou dans les lieux non mentionnés ci-haut.

Syrie

POURPARLERS COMMERCIAUX TURCO-SYRIENS

Les pourparlers commerciaux entre les gouvernements syrien et turc pour le développement des échanges économiques entre les deux pays sont entrés dans une nouvelle phase. On annonce en effet que le Consul de Syrie à Adana est arrivé à Damas, porteur d'intéressantes propositions et suggestions de la part des organismes économiques officiels turcs sur cette question.

On pense qu'un accord satisfaisant interviendra sous peu, réglant définitivement, et sur des bases nouvelles, les échanges de marchandises et les relations économiques entre la Syrie et la Turquie.

CONTRE L'EMPLOI DE LA MAIN D'OEUVRE ETRANGERE

Un projet est actuellement en élaboration visant à interdire l'emploi dans les entreprises économiques nationales, des travailleurs étrangers, à l'exception des ressortissants des pays Arabes, et à confier progressivement les emplois de techniciens et d'experts étrangers à des citoyens syriens ou des pays membres de la Ligue Arabe.

LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE LIBANAISE

par EDMOND TEHINI

Commissaire Général de l'Exposition Internationale de Beyrouth 1952

Grâce à certaines mesures prises depuis 1927 en matière douanière, telles que l'admission en franchise des matières premières industrielles et l'application des droits de douane spécifiques sur certains articles, un mouvement nouveau se dessina dans le capital libanais, et des industries, d'abord très hésitantes, commencèrent à s'installer dans le pays et constituèrent déjà un secours très puissant à notre Economie.

Progressivement, une industrie plus variée vit le jour, soutenue par des initiatives personnelles et des capitaux libanais. Intellectuellement aidée par le législateur et soutenue par des efforts infatigables, elle a pu prospérer et doubler le cap de bien de situations difficiles.

Cette Industrie se trouve actuellement en face de concurrents redoutables sans qu'elle puisse se prévaloir d'aucune aide ou privilège quelconques.

Pour se maintenir et continuer à fournir l'aide qu'elle nous a apportée à ce jour, l'Industrie au Liban a besoin immédiatement:

a) D'une loi générale pour l'encouragement et la protection de l'Industrie (nous avons assez de tous ces décrets pris à la hâte pour les besoins du moment). Un plan d'ensemble mûrement étudié doit être appliqué pour nous permettre d'adopter une ligne de conduite générale.

b) Une Législation réglementant d'une façon complète le travail dans l'Industrie. Pas de ces demi-mesures dont l'application est confiée aux charmantes inspectrices de l'Hygiène.

c) Un inspecteur du travail possédant une formation technique complète et désigné par voie de concours dont le sujet doit embrasser toutes les questions industrielles et sociales.

d) Compléter l'œuvre sociale, dont nous ne connaissons que "le Code du Travail" si incomplet, en y incorporant les Conseils des prud'hommes et en créant une caisse d'assistance sociale.

e) Perfectionner notre Ecole des Arts et Métiers dans son programme, ses cadres et son outillage.

f) Remanier immédiatement notre tarif douanier.

Il existait une loi (la loi ottomane du 23 Moharrem 1332 pour la protection et l'encouragement de l'Industrie); elle ne fut jamais appliquée au Liban, et pour cause. Nos voisins de Syrie plus intelligents ont adopté cette loi à leurs besoins, après y avoir apporté les amendements nécessaires.

Il faut admettre en premier lieu que dans un pays comme le Liban, dont la structure économique est si faible, où le pouvoir d'achat a fortement diminué, où la balance des paiements ne s'équilibre que par l'apport considérable des capitaux étrangers et où l'épargne est tellement appauvrie, la politique économique la plus appropriée est sans contredit une politique de production et surtout d'exportation intense, une politique industrielle, touristique et agricole.

Il faut limiter (malgré toutes les monstrueuses opinions émises par certains) nos importations au strict minimum, et n'y avoir recours que pour les articles indispensables que nous ne produisons pas, en cherchant par tous les moyens à augmenter notre production et nos exportations.

On peut certes attendre beaucoup de la petite et moyenne Industrie dans ces pays, mais c'est surtout l'Industrie hôtelière et touristique dont il faut intensifier le mouvement en ayant recours à des mesures toutes spéciales. C'est elle qui reste indubitablement une des principales ressources du Liban.

On parle par ailleurs du relèvement des droits de douane pour protéger l'Industrie locale.

Ce système de la taxation au moyen d'un tarif ad-valorem est empirique et ne répond en rien au but poursuivi. La taxe ad-valorem réduit considérablement le montant des droits à acquitter par les marchandises de consommation courante et de basse qualité qui concurrencent les produits nationaux; elle est une entrave sérieuse au développement de nos Industries.

Les droits spécifiques au poids ou au mètre constituent au contraire une entrave à l'importation des articles ordinaires de bon marché qui peuvent concurrencer la production locale, leur fardeau pèse plus lourdement et plus efficacement sur les marchandises de basse et moyenne qualité.

A côté de ce tarif spécifique spécial, je demanderai l'octroi d'une façon substantielle des devises rares aux Industries en priorité pour leur permettre de s'approvisionner en matières pre-

mières dans les mêmes conditions que leurs concurrents, car comment pourraient-elles lutter et subsister si elles paient leurs matières premières 50 0/0 plus cher que la concurrence étrangère?

Quant cette différence de prix des matières premières atteint le taux de la taxe douanière de protection, je peux dire que nos industries vivent sous le régime de la porte ouverte et que nos sommes livrées pieds et poings liés à la concurrence étrangère.

Donner des devises aux industries, c'est leur permettre de vivre, c'est donner des salaires aux travailleurs, c'est encourager nos exportations, c'est permettre le rapatriement de ces devises, c'est augmenter le rendement des impôts sur le revenu.

Malheureusement, nos Gouvernements n'ont pas encore atteint le stade d'évolution nécessaire pour leur demander l'introduction du système des primes à l'exportation.

L'argument des économistes en chambre opposés à l'Industrialisation du Liban, c'est le défaut chez nous des matières premières.

Or, outre que nous pourrions produire certaines matières premières d'origine nettement agricole, cet argument ne saurait nous effrayer, car l'Industrie n'est pas seulement créatrice, elle est aussi et surtout formatrice.

Je peux citer un grand nombre de pays qui figurent à la tête des pays industriels modernes et qui sont aussi pauvres en matières premières que le Liban.

Nous voyons depuis quelque temps les Ministères se succéder sans se soucier le moins du monde de notre vie économique. Poussés par des considérations particulières, ils ont complètement négligé les intérêts vitaux de la Nation.

Que l'on nous permette de jeter ici un cri d'alarme en faveur de l'Industrie Libanaise et de son avenir, sans quoi — il ne sert à rien de le cacher — c'est la liquidation à bref délai de nos exploitations industrielles. Désarmé face à la production étrangère, le pays, atteint dans ses sources les plus vives, sera irrémédiablement conduit à la faillite et à la ruine.



LES CONTRATS COLLECTIFS ONT RESSERRÉ LES RELATIONS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS AUX ETATS-UNIS

En Egypte, une nouvelle législation sur le contrat collectif du travail est en train d'être élaborée et sera votée prochainement par les deux Chambres. Voici quelques exemples de ce que ce genre de contrat a donné comme résultats en Amérique.

LES contrats collectifs entre ouvriers et patrons dans l'industrie de l'acier qui furent pendant longtemps considérés comme illégaux par les patrons, sont de nos jours admis aux Etats-Unis.

En ce qui concerne les patrons, il n'y pas d'erreur possible. Ces hommes ont considérablement changé. Alors qu'il y a dix ans, la presse était pleine des controverses soulevées entre patrons et ouvriers au sujet des contrats collectifs, aujourd'hui on constate que patrons et ouvriers ont réciproquement découvert que chacun d'eux était aussi humain que l'autre. Le principal du "donnant donnant" a créé le respect mutuel.

LES PREMIERS CONFLITS

L'"Amalgamated Association of Iron, Steel, and Tin Workers" qui est une fusion des syndicats d'artisans, fut constituée en 1876. Le point culminant de sa carrière orageuse fut atteint en 1892, date à laquelle une grève fut organisée pour protester contre la réduction des salaires décidée par la Carnegie Steel Company, de Pennsylvanie, et l'insistance de cette société à ne signer que des contrats individuels avec les ouvriers. La victoire que remportèrent alors les ouvriers ne fut que provisoire. Car bientôt tout les ouvriers de la région de Pennsylvanie devaient ressentir les effets d'une offensive générale des patrons.

En 1919, après une certaine reconnaissance officielle qui ne dura que pendant la première guerre mondiale, les syndicats américains, durent reprendre la lutte. Et ce n'est que plus de 15 ans plus tard, soit en 1936 qu'un comité d'organisation des ouvriers métallurgistes se constitua. A cette date, l'Amalgamated n'avait plus que près de 8.000 membres dans tout le pays.

C'est avec l'aide de John Lewis, président du syndicat des ouvriers mineurs et de Philip Murray, vice-président du même syndicat, que ce comité se mit au travail. Un an plus tard il avait réussi à organiser 450.000 ouvriers et à signer des contrats collectifs avec 230 industries de l'acier.

En 1942, les syndicats des ouvriers métallurgistes des Etats-Unis s'unirent en une fédération affiliée au CIO (Congress of Industrial Organizations) et qui compte aujourd'hui non moins de 850.000 ouvriers répartis entre 1800 branches locales.

Grâce à ces syndicats, les ouvriers métallurgistes ont réussi à obtenir de nombreux avantages matériels: semaine de 40 heures, congés payés, salaires minimum, les horaires supplémentaires de travail payés sur la base d'une fois et demi le salaire ordinaire, etc. etc.

LES AVANTAGES RETIRES PAR LES PATRONS

Mais si les ouvriers en ont tiré des avantages tangibles, les patrons eux, n'ont pas moins tiré d'autres avantages. Les contrats collectifs leur permettent en effet d'obtenir des ouvriers un travail plus rationalisé. C'est ainsi que, certains industriels — aussi paradoxal que cela puisse paraître à prime abord — font souvent appel aux syndicats et à leurs dirigeants pour les aider à organiser le travail sur des bases plus saines et plus productives. Et ils en tirent des bénéfices appréciables.

Il n'est pour cela que de citer le cas de la société Adamson d'Ohio qui a demandé aux dirigeants du syndicat de ses ouvriers de l'aider à élaborer un plan de travail par lequel les ouvriers participeraient aux bénéfices. D'après le plan ainsi établi les ouvriers se voyaient répartir entre eux les 50% des bénéfices réalisés. Grâce à ce système, les ouvriers furent stimulés et la production s'accrut considérablement sans compter que la qualité des produits s'améliorait.

D'autres expériences ont été faites suivant les mêmes lignes, et comme l'a dit Philip Murray, elles sont caractéristiques des résultats que l'on peut obtenir par une collaboration sincère entre patrons et ouvriers. Elles indiquent également que l'élimination de toute mauvaise foi dans les relations entre patrons et ouvriers, se solde en définitive par des profits pour les deux parties.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de coton

La huitième Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de Nettoyage et Pressage de Coton s'est tenue le 10 mai, à 12 heures précises, au siège de la Société, 2, Rue Fouad 1er.

Présidée par Mr. M. Lascaris, entouré de MM. Salvago, Yoakimoglou, etc., la séance fut ouverte par la lecture de l'Ordre du Jour qui comprenait:

1) Réévaluation de l'Actif Immobilier de la Société y compris constructions et machines, par approbation du Rapport établi par un Expert choisi par le Conseil d'Administration, et rajustement des différents postes du Bilan de la Société.

2) Comme conséquence de cette réévaluation et de ce rajustement: Augmentation du Capital Social d'une somme de L.E. 86.000 par la Création de 21.000 nouvelles actions jouissance 1/9/47 qui seront attribuées gratuitement aux porteurs d'Actions anciennes, au prorata.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société:

Ancien texte.

Le Capital de la Société est de L.E. 114.000 représenté par 28.500 actions de L.E. 4. — chacune entièrement libérées.

Nouveau texte.

Le Capital de la Société est de L.E. 200.000 représenté par 50.000 actions de L.E. 4. — chacune entièrement libérées.

Major Sampson étant nommé secrétaire et le Censeur, Scrutateur, il en résulte que le quorum n'est pas atteint.

Le président du Conseil d'Administration, faisant allusion à l'article 28 des statuts de la Société, rappelle aux actionnaires présents que: "les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ne peuvent délibérer sur aucune acquisition à moins que les trois quarts du Capital ne soient représentés. Toutefois, les décisions provisoires doivent être portées à l'Ordre du Jour pour la convocation d'une autre Assemblée Générale à quinzaine".

La proposition du Président est de verser les 86.000 L.E. (ou 21.500 actions) aux anciens actionnaires de la Société dans une proportion de 75 pour 100.

Mr. Lascaris fait ensuite, pour éclairer ceux qui ne sont pas au courant des intentions de la Société, un court résumé des décisions de la précédente Assemblée:

1) Augmentation du Capital en versant gratuitement à chaque actionnaire 75 nouvelles actions pour chaque 100 actions détenues;

2) A la fin de l'Exercice (31/8/47) le Conseil d'Administration réunissant les Administrateurs en Assemblée Ordinaire, donneront un compte rendu des activités de la Société, distribueront le Dividende ainsi qu'un BONUS qui comprendra toute somme dépassant les 200.000 livres Egyptiennes prévues pour l'achat de la Nouvelle Société.

3) En janvier 1948, nouvelle Assemblée Générale où seront représentées les 50.000 actions comprenant celles de la nouvelle Société.

Après les claires explications du président du Conseil d'Administration, la séance est levée à 12 heures 25.

La nouvelle Administration de la Publicité Immobilière

(suite de la page 7)

La délégation examine ensuite la requête au double point de vue de la loi et de l'arpentage. Si cette requête est régulière à ce double point de vue, copie portant le visa de la délégation pour acceptation de publier l'acte sera retournée dans les trois jours de la date du visa, à l'intéressé personnellement ou par l'intermédiaire de la poste.

L'intéressé dressera un projet d'acte qui devra être conforme aux indications données dans la requête visée pour acceptation. Ce projet, accompagné de la requête visée pour acceptation et des pièces justificatives, sera présenté à nouveau à la délégation. Le projet ainsi présenté sera inscrit à l'heure et à la date de sa présentation sur un nouveau registre, dénommé "Registre d'ordre des projets d'actes". Un reçu est délivré à l'intéressé. Il portera le numéro d'ordre de son projet sur ce registre. S'il s'avère que ce projet est conforme à la requête visée pour acceptation, la délégation visera de même le projet d'un cachet spécial, "Susceptible d'être transcrit".

Ce cachet devra être apposé sur toutes les annexes du projet, telles que le mandat, la moukallafa, l'Ilam Charef, et les décisions des Meglis Hasbi. (A suivre)

LA PAGE ITALIENNE

VERS LA NORMALISATION DEFINITIVE DES RELATIONS ITALO-EGYPTIENNES

Le traité du 10 septembre 1946, signé à Paris par S.E. Wacyf Boutros Ghali pacha et M. Ivanoe Bonomi, traité de "liquidation" d'une guerre malheureuse, a été enfin ratifié par l'Assemblée Constituante Italienne à une très grande majorité. Cette ratification met finalement un terme à la fâcheuse situation issue de la guerre et qui n'était certainement pas propice pour la reprise des relations cordiales entre l'Egypte et l'Italie.

Il est à relever, qu'alors que dans le traité original, la clause II stipulait que sur les 4 millions et 1/2 reconnus par l'Italie à l'Egypte, le premier million devait être prélevé sur les caisses du séquestre des biens italiens en Egypte, le gouvernement italien prend ce paiement à son compte, cette somme ne se trouvant pas dans les dites caisses. LA CRAINTE QU'AVAIENT LES ITALIENS D'EGYPTE DE VOIR CEUX DE LEURS BIENS LEUR RESTANT, VENDUS POUR FAIRE FACE A CE PAIEMENT, EST AINSI TOUT A FAIT ECARTEE.

Souhaitons que l'Egypte ne tarde pas, de son côté, à ratifier cet instrument de paix et de concorde qui scellera définitivement l'amitié italo-égyptienne profitable à tous les points de vue aux deux grands pays riverains de la Méditerranée.

BIENHEUREUX LES ARGENTINS : ILS ROULERONT EN ISOTTA FRASCHINI

Très récemment le gouvernement argentin mettrait en adjudication la fourniture de 400 autobus pour les lignes urbaines de Buenos-Aires. Les plus grandes maisons anglaises, américaines, françaises et italiennes enverraient leurs offres; ce fut celle de l'Isotta Fraschini, du groupe Caproni, qui fut retenue. Le modèle "Isotta Fraschini autobus D. 65 Nal" qui a réuni tous les suffrages, tant du point de vue d'efficacité que coût et "ligne", est muni d'un moteur Diesel spécial à reprise très rapide, l'autobus devant s'arrêter tous les 200 mètres. La carrosserie est entièrement métallique, la vitesse maximum est de 70 km, son poids est de 45 quintaux dont 2.5 pour le châssis.

Les premières voitures seront consignées d'ici quatre mois, au rythme de dix autobus par mois.

Quel est le Cairete qui n'en vie, en apprenant cette nouvelle, les habitants de Buenos-Aires ?

30 LIBERTY SHIPS

La délégation technique italienne à Washington vient de choisir trente nouveaux Liberty Ships qui font partie des 50 navires adjudés au gouvernement italien par les E.U. Ces navires font partie de la flotte de réserve des Etats Unis et iront grossir la flotte italienne dont les unités sillonnent toujours plus fréquemment les océans.

LA PRODUCTION DE RAYONNE

La production de rayonne en Lombardie continue à se maintenir à des niveaux très élevés (sept millions de kgs par mois) et permet non seulement de contenter le marché interne mais des exportations massives, la demande pour ce produit à l'étranger se faisant plus pressante.

UN AEROPORT INTERNATIONAL A ROME

Si le Caire est devenu le centre international aérien du Proche-Orient, Rome semble devoir devenir celui de l'Europe méridionale et le "Caire-Rome"

sera une ligne toujours plus suivie, toujours plus empruntée, lien nouveau qui viendra s'ajouter à ceux déjà existant entre les deux pays.

Un grand projet, en effet est en voie d'exécution, pour la construction à huit kilomètres du centre de la Ville Eternelle d'un aéroport, qui aurait trois pistes de 2500 à 5090 mètres et six autres plus petites ainsi que toutes les constructions et aménagements collatéraux. L'ensemble des travaux ne dépasserait pas une durée de 18 mois, leur importance est d'autant plus considérable que Rome serait le centre le plus indiqué pour servir d'aéroport intercontinental et international.

FOURNITURES A LA GRECE

La Grèce a passé de nombreuses commandes aux industriels de l'Italie du nord pour tous genres de lainages, articles en peau, quincaillerie, feutres, machines et outils pour établissements industriels, produits chimiques et pharmaceutiques. Ces commandes, avant guerre, étaient généralement placées en Allemagne.

UNE DELEGATION BULGARE EN ITALIE

La délégation bulgare qui s'est rendue à Rome pour réaliser un

accord commercial entre les deux pays est dirigée par M. Kosta Georgiev, Secrétaire Général du Ministère du Commerce bulgare. On s'attend à ce que les accords portent sur l'importation en Italie de matières premières et l'exportation vers la Bulgarie de produits manufacturés.

L'ACCORD ITALO-DANOIS

L'accord italo-danois déjà en vigueur depuis le 1er avril 1946 sera substitué ces jours-ci par un nouveau traité. La mission danoise se rendra à Rome en cette quinzaine de Mai.

L'INDUSTRIE DU TOURISME BRANCHE IMPORTANTE DE L'ECONOMIE ITALIENNE

L'industrie du tourisme est considérée l'une des branches principales de l'économie italienne et c'est avec raison que le Gouvernement de Rome encourage par tous les moyens en sa possession l'afflux des touristes... porteurs de devises étrangères. C'est en effet un moyen sûr et efficace de faire affluer dollars et livres sterling que de leur ouvrir toutes grandes les portes, en souriant. Pour encourager d'avantage encore les touristes, aucune espèce de difficulté ne leur est faite à l'entrée dans le pays en ce qui concerne la quantité des devises étrangères dont ils sont porteurs. Une simple déclaration leur est demandée, déclaration qui le jour de la "sortie" du pays sert à contrôler si le touriste n'emporte pas plus de devises étrangères qu'il n'en était porteur à l'entrée. Mais le voyageur qui serait entré en Italie avec 1000 dollars et qui quitterait le pays en emportant 5 ou 600 dans son gousset ne serait nullement inquiété. D'autre part aucune déclaration quant au taux auquel ces devises ont été échangées n'est requise par les autorités. Le touriste ainsi peut, dans la plupart des cas, échanger son argent au fur et à mesure de ses besoins journaliers. Très souvent les hôtels acceptent d'être payés en monnaie étrangère et font d'importants escomptes qui autrement auraient profités aux changeurs.

De ce fait, le touriste ne paye environ que près d'une livre égyptienne sa chambre avec pension dans les meilleurs hôtels et nous ne voulons prendre comme exemple que le Grand Hôtel de Carreza al Lago, dans les Dolomites qui offre la pension complète, la chambre avec bain, son golf, son tennis, sa piscine et... un panorama unique pour la bagatelle de 2.500 lires par jour environ. (Soit 1 L.E.)

Ce flot de devises étrangères, profitera certainement à l'ensemble de l'économie italienne qui, pour ses achats de matières premières, dépend toujours de l'étranger. Une hausse du coût de la vie immédiate n'est nullement à craindre, tous les efforts du gouvernement tendant au contraire à le faire baisser.

LE TRAITÉ DE COMMERCE ITALO-TURC POURRAIT SERVIR DE MODELE AUX FUTURS ACCORDS COMMERCIAUX ENTRE L'EGYPTE ET L'ITALIE

Depuis quelques jours déjà, le traité de commerce italo-turc, dont nous avons ici même donné quelques détails, est entré en vigueur.

"L'importance de cet accord" a déclaré le Ministre italien Cortesi, au moment de quitter Ankara, réside surtout dans le fait que c'est le premier traité stipulant des paiements en monnaie libre (dollars) que l'Italie ait signé après la guerre. Cette clause exclut tout contingentement, la Turquie fournira du chrome, des céréales, des graines oléifères, du poisson, du coton, du tabac ainsi que d'autres matières premières; de son côté l'Italie exportera des filés, des machines, des outils, des moteurs, des feutres, et des automobiles. D'autres part, la Turquie a passé un ordre de huit navires à naphte aux usines Ansaldo, dont quatre de six mille tonnes. La question des transports des marchandises italiennes vers la Turquie n'offre aucune difficulté, le nombre des navires qui ont affectés à ce commerce étant en nombre plus que suffisant".

Comme on le voit, l'Italie autant par ces derniers accords que par ceux qu'elle vient de signer avec la Grèce, la Yougoslavie et l'Argentine s'assure des rentrées massives de matières premières qu'elle transforme en produits manufacturés produits pour lesquels sa clientèle augmente de jour en jour, la qualité de sa production étant de premier ordre à des prix très avantageux. C'est pourquoi, en attendant que les relations diplomatiques entre l'Egypte et l'Italie reprennent leur cours normal, il serait utile, croyons-nous que ces divers traités et surtout celui signé avec la Turquie soient attentivement étudiés par les autorités égyptiennes et italiennes, car il est évident qu'un accord commercial interviendra dans un prochain avenir entre ces deux pays, pour le plus grand profit des deux parties contractantes. Cet accord est d'autant plus souhaitable, que dans son effort vers son industrialisation, l'Egypte peut trouver un excellent appui en Italie (dont les fournitures de matériel industriel sont tellement appréciées que plusieurs pays de l'Amérique Latine lui ont passé d'importantes commandes) au moment même où l'industrie textile italienne tend à se développer de plus en plus. N'oublions pas, de plus, que l'Italie est un excellent client de l'Egypte, la balance commerciale entre les deux pays étant en faveur de ce dernier pays.

Walter Axisa

LA HAUSSE DES PRIX ET LES REVEND

A l'exception de celle des houillères, il n'y avait pas eu, aux Etats-Unis, une seule grève d'envergure depuis six mois et on espérait que 1947 ne verrait pas, comme l'année précédente, de longues interruptions de travail paralysant toute la production. Cet optimisme se fondait sur plusieurs raisons: d'abord la liquidation de l'Office du Contrôle des Prix (OPA) qui permettait aux industriels de récupérer sur leurs prix de vente les augmentations accordées à la main-d'oeuvre; ensuite, le niveau des bénéfices industriels, si élevé que des augmentations des salaires semblaient possibles sans augmentation des prix; on se disait encore que la classe ouvrière elle-même avait trop souffert des grèves prolongées de l'année dernière pour risquer inconsidérément de se priver de salaires pendant une longue période; enfin, le Congrès ayant mis à l'étude une nouvelle législation ouvrière, on pensait que les dirigeants syndicaux hésiteraient à provoquer, dans la population, un mécontentement risquant d'influencer les parlementaires.

Cependant, ce calme semble maintenant bien précaire, l'impatience se manifeste de nouveau. Le signal a été donné par les téléphonistes, et dans de nombreuses branches de l'industrie, des négociations entre patronat et syndicat ne semblent guère évoluer vers une heureuse conclusion. On espère cependant encore que moins d'intransigeance de part et d'autre, plus d'esprit de conciliation permettront d'aboutir à des règlements de dernière heure évitant le pire.

Conflits en cours ou en veilleuse

ALORS que les syndicats les plus puissants ne semblent pas oser prendre la responsabilité de grèves étendues, une des plus jeunes fédérations, celle des ouvriers du téléphone, a déclenché le 7 avril la première grève des téléphones qui se soit produite à l'échelle nationale aux Etats-Unis. Il existe 83 syndicats de travailleurs du téléphone, la Fédération Nationale n'en groupe actuellement que 49, et son président, M. Beirne, fait effort pour obtenir, l'adhésion de tous les autres afin d'opposer à un des plus grands monopoles d'Amérique (le réseau Bell System est constitué par 21 compagnies), une masse de 630.000 travailleurs. La grève actuelle est observée par 340.000; elle est la conséquence de l'échec des négociations qui duraient depuis janvier entre le réseau Bell et la Fédération qui, arguant qu'avec leurs 43 dollars par semaine, les opérateurs ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 16 0/0 en un an, s'efforçait d'obtenir une augmentation hebdomadaire de 12 dollars. La Fédération est prête maintenant à ordonner la reprise du travail sur la base d'une augmentation de six dollars seulement, mais à condition que cette augmentation soit applicable dans tous les Etats-Unis. Or, la Compagnie refuse de fixer les salaires à l'échelle nationale, sous prétexte que le tarif des abonnements au téléphone diffère selon les districts, et ne veut faire aucune concession.

La grève des téléphones a été rendue impossible dans deux Etats: l'Indiana et la Virginie où des lois locales interdisent les grèves dans les services d'utilité publique; une mesure du même ordre dans le New Jersey n'a pas eu d'effet, les ouvriers du téléphone n'en ayant pas tenu compte.

Parallèlement à la grève des téléphones, le syndicat des employés du télégraphe affilié à l'AFL menaçait de donner l'ordre de grève le 7 mai à la Western Union. Mais il a accepté un compromis à condition que de nouvelles négociations reprennent avant six mois.

La nouvelle la plus encourageante dans le domaine des conflits sociaux est celle de la conclusion d'un accord sur les salaires entre le syndicat des métallurgistes et la United States Steel Corporation. Des négociations très serrées duraient depuis fort longtemps; en fait, elles n'avaient pas abouti à l'expiration du contrat collectif, le 15 avril dernier, et le CIO avait consenti à sa prolongation jusqu'au 30 avril dans l'espoir qu'un nouveau contrat pourrait être signé dans l'intervalle. Le président du syndicat des métallurgistes, M. Philip Murray, faisait valoir que, tandis que les gains réels des ouvriers métallurgistes avaient baissé de 10 à 12 0/0 en un an, les bénéfices de la U.S. Steel avaient atteint, en 1946, 88,7 millions de dollars. Mais la U.S. Steel résistait, voulait gagner du temps jusqu'à ce que le Congrès ait pris une décision sur la question du salaire "porte à porte", question qui, au cas peu probable où elle serait réglée favorablement au syndicat, mettrait la compagnie en demeure de payer rétroactivement des sommes considérables à ses ouvriers.

Il est évident que M. Philip Murray a apporté à ces négociations un maximum de bonne volonté: le syndicat est conscient des graves répercussions qu'aurait sur la production américaine une grève dans une industrie aussi cruciale que l'acier: la production n'est pas encore suffisante pour satisfaire à la demande; une grève paralyserait immédiatement tous les consommateurs d'acier, tout spécialement l'industrie de l'automobile comme cela s'est produit l'année dernière. Il en résulterait un chômage qui rejaillirait en cascade d'une industrie à l'autre, une diminution des revenus de la population et éventuellement une dépression totale de l'économie américaine. L'accord annoncé le 20 avril à Pittsburg met un terme à ces craintes.

La situation dans le charbon est également encourageante; une "capitulation" de Lewis, autorisant les mineurs à reprendre le travail après la semaine de deuil en mémoire des victimes de Centralia, s'ils estimaient que les mines présentaient une sécurité suffisante, a eu pour résultat d'accélérer l'ouverture de négociations. Les directeurs des houillères et les représentants de la Fédération des Mineurs se réuniront le 29 avril pour étudier les termes d'un nouveau contrat collectif. Cette date donne un délai d'environ deux mois aux représentants des deux parties pour arriver à un accord avant la reprise de possession des mines par leurs propriétaires, à la fin de la réquisition gouvernementale, le 1er juillet.

Deux grèves sont actuellement en cours: l'une dans une entreprise de tabac, l'autre dans une entreprise d'aviation, mais il ne semble pas qu'elles risquent de s'étendre à l'ensemble de ces industries.

Par ailleurs, de nombreux contrats collectifs viennent prochainement à échéance et les syndicats s'efforcent d'obtenir des augmentations de salaires à l'occasion de leur renouvellement. C'est le cas des ouvriers de l'automobile (Chrysler, General Motors, Ford), des inscrits maritimes, des ouvriers de l'électricité, des rédacteurs de la radio, des ouvriers du chemin de fer, du matériel agricole, mais on espère arriver à des compromis à peu près partout.

Fléchissement du salaire réel

QUOI qu'il en soit, la généralisation des revendications montre bien que la classe ouvrière n'est guère satisfaite de son actuelle condition matérielle. L'origine de cette agitation est dans l'augmentation du coût de la vie qui a pris des proportions telles que les salariés ont dû considérablement diminuer leur train de vie depuis un an. L'automne dernier, au moment où l'OPA

APRES L'HIVER ET LA CRISE DU CHAI A L'HORIZON UNE NOUVELLE CR

L'ANGLETERRE souffre de bien des maux. A peine est-elle sortie d'un hiver extrêmement rigoureux qui mit à mal ses usines et son système de transports fluviaux, ferroviaires et routiers que déjà, le spectre d'une nouvelle crise se profile à l'horizon. Ses dirigeants craignent en effet pour le mois prochain, ce mois de Mai qui sonne dans tous les pays l'épanouissement du printemps, une grave crise du ravitaillement.

Les experts en matière d'alimentation estiment en effet que cette crise, dont les effets commenceront à se manifester des les toutes prochaines semaines, revêtira son aspect le plus grave le mois prochain, et que les rations alimentaires du Britannique, déjà maigres, devront être à nouveau réduites.

La pénurie de farine, de pain, de viande, de pommes de terre, des matières grasses, en bref, de tous les produits essentiels à l'alimentation pesera lourdement sur le pays.

Déjà la ration de viande fraîche est de qualité inférieure, et, si l'on en croit certains bouchers, elle ne manquera pas d'être réduite au cours des prochains jours.

Le Ministère du Ravitaillement accomplit chaque jour de véritables tours de force pour maintenir la ration de pain, bien que la qualité elle aussi s'en ressent. Les pommes de terre

CATIONS OUVRIERES AUX ETATS-UNIS

par S. CHENNEVIÈRE

était si fortement attaquée que le Président Truman dût finalement l'abandonner, les partisans du décontrôle prétendaient que grâce à l'économie libre, les prix baisseraient au fur et à mesure de l'augmentation de la production. En fait, loin de baisser, les prix accusent, depuis trois mois surtout, une tendance constante à la hausse, et même à une hausse accélérée. L'indice des prix de gros du Bureau of Labor Statistics est passé en un mois (1er février-1er mars) de 140,3 à 146,4, ce qui représente une augmentation de 4,3 0/0. Depuis la suppression de l'OPA c'est-à-dire en neuf mois, les prix ont augmenté autant qu'au cours des sept années précédentes. Exemples: les prix de gros des denrées non agricoles, qui avaient augmenté de 36 0/0 de 1939 à juin 1946, ont encore augmenté de 44 0/0 depuis cette date; les produits agricoles et alimentaires, qui avaient augmenté de 64 0/0 en 7 ans, ont subi en 9 mois une augmentation supplémentaire de 48 pour cent. En moyenne, le coût de la vie a augmenté de 56 0/0 depuis août 1939, dont 21 0/0 depuis juin 1946. Par rapport à 1945, les hausses sont de 24 0/0 dans l'habillement, de 39 0/0 dans les textiles, de 31 0/0 dans le ravitaillement, de 40 0/0 pour les produits fermiers, de 51 0/0 pour les matériaux de construction.

De telle sorte que les salaires réels ne sont pas si élevés qu'ils pourraient le paraître à première vue. Le salaire moyen des ouvriers d'usines est actuellement de 46,21 dollars par semaine, mais le pouvoir d'achat de ces 46,21 dollars ne correspond qu'à 29,62 dollars d'avant-guerre. Il est vrai qu'en 1939, le salaire moyen était évalué à 23,77 dollars seulement, la situation de la classe ouvrière s'est donc améliorée depuis la guerre. Mais cette amélioration a cessé, à même commencé à disparaître depuis l'année dernière, puisqu'avant la suppression de l'OPA, le pouvoir d'achat du salaire ouvrier moyen avait atteint 32 dollars 1939. Il est évident que cette diminution des salaires réels affecte autant, si non plus, les employés que les ouvriers manuels.

Une diminution du pouvoir d'achat ne peut manquer d entraîner une diminution du volume des ventes. Déjà, on signale une telle diminution dans le commerce de détail des bijoux et des fourrures, des automobiles de luxe, des appareils électriques, entre autres. Quinze filatures de laine de la Nouvelle-Angleterre ont dû fermer leurs portes, la production de l'année dernière n'ayant pu être écoulée. Et bien que dans l'ensemble les affaires soient encore en plein essor, que la demande reste très élevée par rapport au niveau d'avant-guerre, que la production batte tous les records et que les bénéfices soient énormes, on ne se dissimule plus que la structure des prix est dangereuse; la Chambre de Commerce des Etats-Unis la quali-

fie de "chancelante"; la plupart des économistes pensent que la situation est mûre pour un renversement du mouvement des prix. Redoutant leur brusque effondrement, ils voudraient opérer une diminution progressive. Quant à l'Administration, elle estime que dans une économie libérée des contrôles gouvernementaux, c'est aux industriels des Etats-Unis que revient la charge d'améliorer la situation actuelle en se dirigeant vers une période de déflation, que c'est à eux de freiner la chute de la demande en diminuant volontairement les prix. C'est dans ce sens que le Président Truman a parlé le 21 avril au banquet de l'Associated Press: Puisque le pays désire la fin des contrôles, il incombe maintenant à l'entreprise privée de montrer que son système peut fonctionner efficacement. Le monde des affaires des Etats-Unis pourrait s'épargner une crise difficile en prenant dès maintenant les mesures adéquates.

Certains industriels prévoyants l'ont compris et ils ont légèrement baissé les prix de leur production, par exemple la Société Ford et la Société d'outillage agricole International Harvester; la Société sidérurgique Carnegie Illinois Steel a réduit ce qu'on appelle les "frais supplémentaires", ce qui a eu pour conséquence une diminution du prix de l'acier à la livraison de 2 à 10 dollars par tonne; la ferraille a été diminuée de 1 à 2 dollars par tonne; les industries du caoutchouc ont accepté "d'absorber" les frais résultant de la nouvelle augmentation de salaires, c'est-à-dire qu'ils ont accordé une augmentation de salaires sans augmenter leurs prix d'une somme correspondante; de même la U.S. Steel "absorbera" l'augmentation du prix de revient de l'acier due à l'augmentation des salaires accordée le 20 avril. Mais ces mesures ne sont pas assez généralisées pour influencer l'économie nationale.

Montée en flèche des bénéfices

DANS la plupart des cas, les employeurs prétendent qu'ils sont prêts à diminuer leurs prix s'ils n'ont pas à subir d'augmentation de salaires. M. Truman, tout en estimant que les industriels peuvent augmenter les salaires, insiste surtout sur la baisse des prix rendue possible par l'étendue des bénéfices industriels. Ces bénéfices pour le premier trimestre de 1947 dépassent de beaucoup ceux de 1945. On estime que les entreprises américaines font actuellement 15 milliards de dollars par an de bénéfices, chiffre jamais atteint auparavant. C'est le double de 1929, point culminant de la prospérité; c'est 50 à 66 0/0 de plus que pendant la guerre; on prévoit, pour l'ensemble de l'année 1947, 3 milliards de bénéfices de plus qu'en 1946.

Pourtant le patronat répugne à diminuer spontanément ses bénéfices: le revenu national ayant doublé d'une façon générale depuis 1929, il estime normal que les bénéfices industriels aient doublé eux aussi.

C'est pourquoi le Président Truman, s'est tout particulièrement adressé lundi dernier aux "businessmen qui ont la possibilité de réduire leurs prix" et les a mis en garde en ces termes:

"Le plus haut niveau de vie que le monde ait jamais connu, voilà ce que le système de l'entreprise privée a créé aux Etats-Unis. Je dois dire toutefois en toute franchise que notre ciel économique n'est pas parfaitement clair et qu'un nuage menace l'avenir des Etats-Unis. Ce nuage est causé par la montée aiguë et rapide des prix, et certains pensent même qu'il est prêt à éclater. Ils sont sûrs qu'un recul ou une crise se produira. Je ne partage pas l'avis selon lequel l'une ou l'autre de ces deux éventualités est inévitable... Je crois que nous, en tant que nation, nous pouvons empêcher cet orage économique. Mais cela exige de notre part de promptes mesures préventives".

L'énergie persuasive qu'apporte le Président à sa propagande en faveur de la baisse, se manifestant au moment même où la U.S. Steel Corp et le Syndicat des Métallurgistes se sont finalement mis d'accord, donne à l'opinion un grand réconfort, et les premiers commentaires de presse expriment l'espoir que l'économie américaine peut encore arriver à une stabilisation et éviter une crise fatale, si les syndicats font tous preuve de prudence et si le patronat prend vraiment conscience du danger de la hausse continue des prix.

BON L'ANGLETERRE VOIT SE PROFILER CSE: CELLE DU RAVITAILLEMENT

ont été rares ces deux derniers mois, et il faut s'attendre à ce qu'elles deviennent plus rares encore.

Sans doute la situation en ce qui concerne le sucre et le poisson est-elle plus brillante, mais c'est là une maigre compensation.

Chaque jour des rapports sur les dommages causés aux récoltes par les intempéries de ces derniers mois parviennent au gouvernement. On pense dans les milieux autorisés qu'il faudra au moins deux ans pour combler le retard accumulé pendant le dernier trimestre 1946 et le premier trimestre 1947, dans le domaine agricole. De même ce n'est pas avant deux ou trois ans que le cheptel britannique sera reconstitué.

Les semailles de printemps sont activement poussées, mais il ne reste que peu de temps encore.

De toute façon l'Angleterre sera en proie en automne prochaine à une sérieuse pénurie de blé, qu'il sera difficile de compenser par l'apport d'autres pays du monde, et pour être plus lointain, cette sombre perspective n'en inquiète pas moins les dirigeants britanniques. La Grande-Bretagne en réalité méritait mieux, après avoir failli périr pour la cause de la liberté, que de se trouver dans son état actuel...

(INS)

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

UN ACCORD ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE POUR STABILISER LE TAUX DE CHANGE ENTRE LES DEUX PAYS

Les Etats-Unis et le Mexique ont signé mercredi un accord en vertu duquel les Etats-Unis achèteront pour 50 millions de dollars des pesos mexicains dans le but de stabiliser le taux de change entre le dollar américain et le peso mexicain.

L'accord prévoit l'achat par les Etats-Unis de pesos durant une période de quatre ans, commençant le 1er juillet 1947. On souligne à cet effet que l'accord avait fait l'objet de discussions lors de la visite du président Aleman aux Etats-Unis.

Entretemps, l'Export-Import Bank a annoncé qu'elle a pris des dispositions en vue d'approuver des crédits s'élevant à 50 millions de dollars pour faire face aux besoins du Mexique en dollars dans le but d'assurer le développement économique du Mexique.

Dans une déclaration, les ministres américain et mexicain des Finances ont souligné que l'accord sur la stabilisation est conforme aux buts du Fonds Monétaire International auquel les deux pays ont déjà adhéré. Bien plus, cet accord renforce les efforts déployés par l'Organisation Internationale pour stabiliser les taux de change.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DES TEXTILES

L'Exposition Internationale des textiles qui se tiendra à New York au début du mois de juin comprendra plus de 100 stands étrangers et 350 stands américains. Les visiteurs viendront de 28 pays différents et pourront y voir de nouvelles méthodes de production ainsi que de nouveaux articles fabriqués.

LA RECOLTE DE BLE ET DE SEIGLE EN AMERIQUE

Selon les prévisions publiées par le bureau américain de l'agriculture, la récolte du blé en hiver atteindra 1.025.789.000 boisseaux et celle de seigle 24.662.000 boisseaux, contre respectivement 873.893.000 et 18.685.000 boisseaux en 1946.

Le chiffre de la récolte du blé, qui excède 1.000.000.000 de boisseaux, ne fut jamais enregistré dans l'histoire des Etats-Unis.

DES CEREALES AMERICAINES POUR L'EUROPE

Le Département de l'Agriculture annonce que des allocations supplémentaires de céréales pendant les mois de mai et de juin pour l'Europe, comprennent notamment: 24.000 tonnes d'orges et 9.000 de blé pour la zone anglo-américaine. Ces allocations sont destinées à remplacer les quantités fournies par la Roumanie.

La Suisse recevra 7.000 tonnes d'avoine, 9.200 tonnes de blé semences. La Roumanie recevra 9.000 tonnes de maïs.

LA BATAILLE DU BLE

La bataille du blé en France est suivie avec intérêt à Londres par tous ceux qui se préoccupent de la situation mondiale du blé. Les milieux britanniques sont en effet inquiets de la hausse continue du cours mondial de certaines denrées.

Il est question actuellement de l'achat du marché libre américain de quantités de blé à un prix fort élevé. Tout effort en France en vue de réduire les besoins des importations de blé pour la soudure aurait une répercussion favorable sur la situation mondiale des céréales.

RECLAMATIONS DES EMPLOYES DES MAGASINS BRITANNIQUES

Le syndicat britannique des employés des magasins comprenant 1.500.000 membres réclame l'institution de la semaine des 5 jours et de 48 heures de travail, avec des salaires hebdomadaires minimum de 110 shillings pour l'homme et de 85 shillings pour la femme à Londres, et de 105 shillings pour l'homme et 80 shillings pour la femme en province.

UN ACCORD COMMERCIAL BULGARO-DANOIS

Un accord commercial bulgaro-danois d'une durée d'une année, qui doit prendre effet après sa ratification par les deux gouvernements, a été signé à Copenhague.

Cet accord prévoit l'échange de marchandises d'une valeur de 6.000.000.000 de couronnes par chacune des parties contractantes.

Le Danemark exportera principalement des machines et importera du tabac.

BILAN DU COMMERCE DE LA SUISSE

Le commerce extérieur de la Suisse en avril 1947 est caractérisé par une nouvelle augmentation des entrées et une diminution des sorties par rapport au mois précédent.

Les importations totalisent 404.800.000 francs, soit 14.000.000 environ de plus qu'en mars 1947.

Les exportations en régression de 25.000.000 environ, se chiffrent par 257.000.000 francs.

16 NAVIRES PERDUS EN HAUTE MER EN AVRIL

16 navires d'un déplacement total de 78.731 tonnes furent perdus en haute mer au cours du mois dernier par suite des intempéries et collisions, annonce l'association des assureurs maritimes de Liverpool.

Parmi ces navires, se trouvent notamment 6 navires britanniques, 4 américains et 2 suédois.

LA DETTE PUBLIQUE AMERICAINE

La dette publique américaine en avril, s'élève à 257.701.406.425 de dollars, soit 20 milliards de moins que le plafond autorisé.

UNE CONFERENCE DU CAOUTCHOUC EN FRANCE

La conférence du caoutchouc à laquelle la France demandera à plusieurs pays d'y participer, aura lieu du 1er au 10 juillet 1947.

La liste des pays qui y assisteront, n'est pas encore connue.

LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU RIZ

Le 15 mai, les représentants de huit nations grandes productrices et grandes consommatrices de riz se sont réunis à Trivandium, dans l'Etat de Travancore, dans le sud de l'Inde.

La conférence, qui durera probablement quatre semaines aura pour tâche d'étudier les problèmes techniques que pose le développement de la production du riz dans le monde, et les problèmes économiques concernant cette céréale. Le rapport de la conférence sera soumis à l'organisation du ravitaillement et de l'agriculture de l'ONU. Si des mesures s'avèrent nécessaires, le rapport servira de base de discussion pour une conférence internationale du riz qui se réunirait ultérieurement.

UNE CONFERENCE FORESTIERE A LONDRES

Une conférence impériale forestière s'est réunie le 16 juin, à Londres. Une centaine de délégués des pays de l'Empire britannique y prennent part.

Cette conférence qui se poursuivra jusqu'au 19 juillet prochain revêtira dans les circonstances actuelles une importance exceptionnelle en raison de la grave pénurie mondiale de bois.

LES PETROLES ROUMAINS EN BAISSSE

L'industrie pétrolière en Roumanie subit une période critique. Cette situation due au manque d'outillage, selon les milieux compétents, a amené un abaissement de plus de 30 pour cent sur les résultats de 1939.

En 1939, la production du pétrole brut roumain s'élevait à 664.000.000 tonnes.

UN ACCORD COMMERCIAL BELGO-HOLLANDAIS

Des négociations commerciales se déroulent à Bruxelles entre la délégation belge et la délégation néerlandaise en vue d'arriver à la conclusion d'un nouvel accord commercial d'une durée de deux ans.

Les contingents des importations et des exportations n'ont pas encore été fixés.

LES TRANSACTIONS COMMERCIALES ENTRE LES ETATS-UNIS ET LES POSSESSIONS HOLLANDAISES

Une personnalité officielle a confirmé que l'Ambassadeur des Etats-Unis à la Haye et le Consul américain à Batavia ont exprimé aux autorités hollandaises le vif intérêt que les Etats-Unis portaient à la mise en vigueur rapide d'un accord signé entre les deux pays et visant à la reprise des transactions commerciales libres entre les Etats-Unis et les possessions hollandaises.

Ils s'attendent encore à la mise en pratique de l'art. 14 de l'accord qui prévoit le retour de certaines plantations à leurs propriétaires dont plusieurs sont de nationalité américaine.

(Voir d'autres informations en page 18.)

CROWN BREWERY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 MAI 1947

Messieurs,

Comme suite à la décision prise par votre Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bruxelles le 26 Mars 1947 et à la modification des Statuts qui en a été la conséquence, votre Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau à Alexandrie, à son siège administratif et d'exploitation. Les motifs qui ont inspiré cette sage décision ont déjà été développés dans le rapport soumis par votre Conseil à cette Assemblée Générale Extraordinaire et approuvé par elle.

L'examen des comptes de l'Exercice 1946 qui vous sont soumis vous permettra de constater que, malgré une forte réduction de nos ventes due à l'évacuation progressive du territoire égyptien des forces militaires britanniques, élément principal de la consommation, les bénéfices nets devant servir de base à la répartition atteignent cependant la somme de L.E. 106.211,255 m/ms.

L'énonciation de ces résultats au cours d'un exercice aussi nettement régressif quant au volume des ventes, contient en elle-même l'appréciation élogieuse de la manière dont les affaires de la Société ont été gérées. Votre Conseil se fait un devoir d'en féliciter ici les membres de la direction et du personnel administratif, technique et ouvrier qui ont prêté leur concours dévoué à la réalisation de ces résultats.

Il est cependant utile d'ajouter que, nonobstant tous les efforts que votre administration continuera à déployer pour lutter contre les circonstances adverses, la période des exercices généraux a tendance à se raccourcir de plus en plus en raison du rythme accéléré auquel se poursuit l'évacuation des troupes étrangères.

Nous aurons sans doute à faire face au cours de 1947 à de nouveaux problèmes industriels qui se compliquent de problèmes sociaux, tels que la réduction progressive de la main-d'œuvre, dont le prix et le nombre se sont considérablement accrus depuis 1940, et l'augmentation du prix de vente qui est resté le même depuis la même date, alors que le coût des matières premières et des frais d'entretien en général est à peu près quatre fois plus élevé et que les droits d'accise qui s'ajoutent au prix de vente ont sextuplé.

Les pouvoirs publics devront sans doute consentir à nous prêter leur appui pour la solution de ces divers problèmes, tan-

dis que leur désintéressement à leur égard risquerait de compromettre l'avenir de l'avenir brassicole dans ce pays.

Il est à noter que le montant des bénéfices nets de L.E. 106.211,255 m/ms. que nous avons réalisés au cours de l'Exercice 1946 et qui résulte du bilan et du compte Profits et Pertes que nous vous soumettons, a été obtenu après prélèvement sur les bénéfices bruts de: 1°) L.E. 6433,906 m/ms. pour amortir, en conformité des dispositions de la loi fiscale sur les bénéfices exceptionnels, les nouvelles constructions et installations faites au cours de l'Exercice; 2°) L.E. 1521,737 m/ms. pour amortissement des comptes Matériel de Tonnellerie et de Traction; 3°) L.E. 80656,876 m/ms. pour couvrir les impôts égyptiens sur les bénéfices ordinaires et exceptionnels dus au 31 Décembre et afférents au dit Exercice; 4°) L.E. 4,343,124 m/ms. à porter au compte Réserve pour Eventualités; et enfin 5°) d'une réserve de L.E. 4,522,027 m/ms. créée en vertu des dispositions de l'Art. 7 de la Loi No. 60 de 1941 réglementant l'application de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels en vue de l'amortissement du solde du Matériel de Tonnellerie et de Traction.

En ce qui concerne les bénéfices nets de l'Exercice 1946, votre Conseil vous propose de les répartir comme suit:

Bénéfices nets	L.E. 106.211,255 m/ms.
Réserve Statutaire 5%	„ 5.310,562 „
	L.E. 100.900,693 m/ms.
1er Dividende de 5% sur le Capital Social, soit P.T. 19,2875 par action	„ 6.172,— „
	L.E. 94.728,693 m/ms.
Tantième aux Administrateurs L.E. 9.472,869 m/ms.	
Fonds Prévision „ 9.472,869 „	„ 18.945,738 „
	L.E. 75.782,955 m/ms.
Montant pour parfaire un dividende global de P.T. 180.- net par action et acquitter les impôts égyptiens y afférents	„ 59.506,448 „
	L.E. 16.276,507 m/ms.

Nous vous proposons en outre d'affecter la totalité de ce solde à nouveau au compte Réserve pour Eventualités.

En base de cette répartition que nous vous demandons d'approuver, chaque action recevra un dividende total de P.T. 180.-, net d'impôt.

Ce dividende sera payable en Egypte exclusivement, aux guichets de la Banque Belge & Internationale en Egypte, à Alexandrie et au Caire, contre remise du coupon No. 65, à partir du 12 Mai 1947.

Avant de clore ce Rapport, votre Conseil se doit de vous informer qu'il a régularisé avec les hoirs de feu Constantin Mouratiadi les droits de leur auteur sur le terrain d'environ 7000 m2 sis au Caire, au quartier de Kasr el Doubara, acquis au nom de la Société en 1942. Ce terrain, qui a été acheté par la Société sur la proposition de feu Constantin Mouratiadi alors Président de la Société et sous la condition que ce dernier participerait personnellement à son acquisition dans une proportion de 2/7 à 4/7 à son option, ainsi qu'il résulte de la délibération du Conseil actée au procès-verbal No. 333 du 9 Mars 1942 dont copie conforme a été annexée à l'acte d'achat, fit l'objet dès après son acquisition d'une action en préemption qui tint en suspens la réalisation de la cession de la quote-part réservée à feu C. Mouratiadi. Ce procès n'ayant été vidé en faveur de la Société, par arrêt de la Cour d'Appel Mixte, qu'en Mars 1945, quelques semaines seulement avant le décès de notre regretté Président, il n'a pas été possible à notre Conseil d'Administration de régulariser cette situation avec lui de son vivant. Cette régularisation a pu se faire en 1946 avec les hoirs de feu C. Mouratiadi représentés par Madame Catherine Mouratiadi, grâce à l'esprit de compréhension mutuelle des parties et au mieux de leurs in-

*Acquérir une parcelle de terrain au
lotissement Sadate sur la route
du Vieux - Caire*

**C'EST FAIRE ACTE DE PRÉVOYANCE.
TERRAINS A PLUS VALUE CERTAINE.**

S'adresser

**a l'ANGLO BELGIAN Co.
OF EGYPT Ltd.**

26a, RUE CHERIF PACHA, (Immobilier) LE CAIRE

térêts réciproques, par une convention consignée au procès-verbal No. 349 du registre des délibérations du Conseil d'Administration. Suivant cette convention, la quote-part à attribuer aux hoirs C. Mouratiadi a été fixée définitivement à 3/7 et celle de la Société à 4/7. Jusqu'à fin 1949, la Société conserve le droit de gestion exclusive du fonds ainsi que le droit d'en disposer à son gré, sous la seule réserve de verser aux hoirs C. Mouratiadi leur quote-part dans les bénéfices nets obtenus à l'occasion de la vente. Après 1949, si le terrain n'a pas été déjà vendu en tout ou en partie, les hoirs C. Mouratiadi auront la faculté de réclamer à la Société le transfert en leur nom de leur quote-part dans le terrain ou du restant de celui-ci encore inventu, suivant les modalités prévues dans la convention et sur la base du prix unitaire d'achat, majoré de toutes charges et débours payés par la Société depuis son acquisition.

Nous sommes heureux de vous informer que Son Excellence Ismaïl Sedky Pacha, dont le mandat d'administrateur venait à expiration en Mai 1946 et qui n'a pu se présenter de nouveau à vos suffrages à votre dernière Assemblée en raison des hautes fonctions de Chef du Gouvernement dont il avait dû à ce moment assumer la charge, a bien voulu accepter de reprendre son siège au sein de notre Conseil, dès le moment où il a décidé de rentrer dans la vie privée. Votre Conseil l'a donc élu à nouveau Administrateur de la Société en Décembre dernier et demande à votre Assemblée de ratifier cette nomination en fixant la durée de son mandat.

Le mandat d'Administrateur de M. Angelo Bolanachi venant à expiration, il appartiendra aussi à votre Assemblée de décider sur son renouvellement.

Le Conseil d'Administration.

BILAN DE LA S.A. CROWN BREWERY AU 31 DÉCEMBRE 1946

ACTIF				PASSIF	
	L.E. M.	L.E. M.		L.E. M.	
Actif Immobilisé:				Capital Actions	123.440, —
Usine d'Alexandrie	28.919,173			Réserve Légale	55.283,764
(moins Réserve pour Amortissements)				Réserve pour Eventualités	118.201,168
Nouvelles Machines Commandées	15.896,584			Fonds de Prévision	99.319,711
Immeubles au Caire	3.636,345			Provision pour Amortissements Exceptionnels (Loi No. 60 de 1941)	40.662,027
(moins Réserve pour Amortissements)				Fonds Spécial pour Indemnités	16.000, —
Terrain au Caire	58.247,120	106.699,222		Fisc Egyptien: Impôts dus 1946	80.656,876
Actif Réalisable:				Créditeurs Divers	60.255,672
Caisse et Banques	358.506,673			Coupons Restant à Payer	98.393,782
Banque-Compte Devises bloquées	7.178,870			Profits et Pertes, solde selon compte ci-dessous	106.211,255
\$ 26.537,53 et F.S. 12.868.-)					
Métaux Précieux, au prix coûtant	7.257,867				
Portefeuille	192.445,728				
Débiteurs Divers	41.362,552				
Approvisionnements Divers	64.844,127				
Bière en Caves	20.129,216	691.725,033			
Compte d'Ordre:				Compte d'Ordre:	
Cautionnements Statutaires		2.160,200		Cautionnements Statutaires	2.160,200
		<u>800.584,455</u>			<u>800.584,455</u>

ANALYSE du Compte "PROFITS et PERTES" au 31 DÉCEMBRE 1946

DOIT				AVOIR	
	L.E. M.			L.E. M.	
Amortissements sur Constructions et Installations				Bénéfices d'Exploitation de l'Exercice 1946	203.688,925
Nouvelles	6.433,906				
Amortissements	1.521,737				
Provision pour Amortissements Exceptionnels (Loi No. 60 de 1941)	4.522,027				
Réserve pour Eventualités	4.343,124				
Fisc Egyptien: Impôts dus 1946	80.656,876				
Bénéfices nets Exercice 1946	106.211,255				
	<u>203.688,925</u>				<u>203.688,925</u>

Conforme aux Livres:

Le Sous-Directeur, Chef-Comptable,
N. MAVROVITIS

L'Administrateur-Directeur,
SPIRO SPIRIDIS

L'Administrateur-Délégué,
MAX RAYBAUD.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ETRANGER

(Suite de la page 16.)

LES ECHANGES COMMERCIAUX SYRO-BRITANNIQUES

Le gouvernement britannique a proposé à la Syrie d'ouvrir des négociations en vue de développer les échanges commerciaux entre les deux pays. Cette offre faisait suite à de nombreuses autres propositions semblables, le ministère de l'Economie Nationale a décidé la création d'une commission spéciale chargée d'établir des directives générales pour la politique commerciale du pays.

DES BONS DU TRESOR EN DOLLARS EN POLOGNE

Un communiqué officiel publié à Varsovie annonce qu'un décret autorise le ministère des Finances à émettre des bons du trésor souscrits et libellés en dollars.

Le communiqué précise que l'accroissement du commerce de la Pologne avec l'étranger rend nécessaire la création d'un organisme de compensation s'appuyant sur une monnaie mondiale et travaillant en liaison avec les instituts financiers étrangers.

LA SOMME PRELEVEE PAR LA GRANDE-BRETAGNE SUR LE PRET AMERICAIN

On croit savoir que la Grande-Bretagne a prélevé 200.000.000 dollars sur le prêt accordé par les Etats-Unis. Les retraits totaliseraient 1.750.000.000 dollars depuis juillet 1946.

NOUVELLES ACIERIES AUX ETATS-UNIS

Sur les 56 aciéries récemment construites ou en construction aux Etats-Unis, 31 sont en activité ou doivent être terminées avant la fin du 3ème trimestre 1947. 36 produiront des plaques d'acier dont la demande est importante.

LA PRODUCTION DE CHEMISES

La production de chemises aux Etats-Unis, durant les quatre semaines se terminant au 1er mars s'est élevée à 252,8 milliers de douzaines, soit un total de 44 0/0 supérieur à celui de la période correspondante de l'an dernier. La production de pyjamas d'hommes fut de 30 0/0 plus élevée.

FINANCIERE ETUDE FINANCIERE

The Upper Egypt Hotels Company

Création et Objet: La société a été constituée le 5 avril 1905 et autorisée par décret khédivial en date du 20 avril 1905, sous forme de société anonyme. Sa durée est fixée à 60 ans à compter de sa constitution définitive. Elle est régie par les codes mixtes.

La société a principalement pour objet l'acquisition, la construction et l'exploitation d'hôtels dans la Haute Egypte. Elle pourra également entreprendre l'exploitation de maisons meublées, de pensions, de cafés, restaurants, de spectacles et divertissements, vente de produits alimentaires et toutes autres industries ou commerces nécessaires ou utiles aux voyageurs et touristes ou pouvant développer le tourisme dans la Haute Egypte. Elle pourra s'occuper de toutes affaires pouvant contribuer au développement de l'objet de la société, s'associer ou se fusionner, les acquérir ou les annexer.

Cependant, elle ne pourra faire aucune entreprise de navigation sur le Nil au sud du Caire, ni s'intéresser dans aucune entreprise de ce genre. Elle ne pourra, non plus, agir comme agent d'aucune compagnie de chemins de fer ou de navigation.

Propriétés: Les hôtels formant l'actif de la société sont les suivants: à Assouan, The Cataract Hotel; à Louxor, The Louxor Hotel, The Karnak Hotel et The Winter Palace Hotel.

Conseil d'Administration: S.E. Tewfick Doss Pacha, Président et Administrateur-Délégué; J. Barcion; J.H. Chaker; René Cattoui Bey; W. Jackson; L. Lefrère; Mahmoud Mohasseb bey; P. Tawil et N. Tepeghiosi, Administrateurs. Direction: D. Pfadt, Directeur Général; Censeurs: Russel & Co. Secrétaires: Price, Waterhouse, Peat & Co.

Siège Social: Le Caire.

Secrétariat: 27, Rue Soliman Pacha, Le Caire.

Exercice Social: 1er avril au 31 mars.

Assemblée Générale: dans le courant du mois de mai (en 1946, le 27 mai).

Paiement du Dividende: Aux époques fixées par le Conseil d'Administration.

Capital Social: 57.750 actions de L.E. 4 Nom. L.E. 231.000. Le capital social de cette société était à l'origine de L.E. 308.000 représentées par 77.000 actions de L.E. 4 valeur nom. En 1922 il fut décidé de le réduire du quart par l'annulation de 19.250 actions, ce qui le ramena au chiffre actuel.

Obligations hypothécaires 5% 1905: Montant nominal L.E. 100.000 soit 5000 obligations de L.E. 20 nom. Coupons annuels au 1er mai. En circulation au 31 mai 1946: L.E. 22.340. Remboursement en 60 ans soit par rachat au-dessous du pair ou par tirages au sort annuels, sauf remboursement anticipé à tout moment de L.E. 21.

Si vous voulez les meilleurs produits de la ferme

fournissez-vous à la

HOWIE'S HYGIENIC CREAMERY

Fondée en 1898

L'installation de Lait Pasteurisé la plus moderne
Crème Pasteurisée - Beurre fabriqué chaque jour avec notre
Crème Pasteurisée - Lait caillé préparé journellement

LIVRAISONS A DOMICILE 2 FOIS PAR JOUR

Beurre spécialement préparé et expédié dans toute l'Egypte et au Soudan.

A. J. HOWIE & Co. Ltd.

KOUBBEH GARDENS — TELEPHONE 51200 — B.P. 571
LE CAIRE

BILANS COMPARES AU 31 MARS

	1943	1944	1945	1946
(en livres égyptiennes)				
Actif:				
Immobilisations	258.909	245.086	246.124	240.867
Stock et Provisions	8.548	7.260	8.547	9.182
Débiteurs et divers	4.398	2.144	2.747	7.332
Portefeuille Titres	7.899	7.622	—	—
Caisse et Banques	21.946	30.923	43.573	32.926
Pertes et Profits	—	648	—	—
Passif:				
Capital Social	231.000	231.000	231.000	231.000
Obligations	62.960	57.660	41.100	22.340
Créditeurs et divers	7.163	5.023	10.523	25.417
Profits et Pertes	577	—	18.368	11.550
Total du bilan (un côté)	301.700	293.683	300.991	290.307
Actif réalisable	42.791	47.949	54.867	49.440
Passif exigible	7.163	5.023	10.523	25.417
Fonds de roulement	35.628	42.926	44.344	24.023
Fonds propres	231.000	231.000	231.000	231.000
Prop. actif réal. au passif ex.	6,01 : 1	9,58 : 1	5,2 : 1	1,9 : 1

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AVEC REPARTITION DES BENEFICES AU 31 MARS

	1943	1944	1945	1946
(en livres égyptiennes)				
Bénéfice brut	12.836	4.913	23.703	23.796
Intérêts des obligations	3.147	2.591	2.055	1.117
Serv. d'amor. des oblig.	1.720	1.800	1.072	7.602
Frais généraux	1.440	1.747	1.561	3.527
Résultat de l'exercice	6.529	1.225(d)	19.015	11.550
Report de l'exercice préc.	5.952(d)	577	648	—
Solde distribuable	577	648(d)	18.367	11.550
Dividende statutaire	—	—	11.550	11.550
Report à nouveau	577	648(d)	6.817(1)	—

(d) déficit ou chiffre déficitaire.

(1) a été utilisé en remboursement d'obligations.

Je suis tranquille...
cette chaise a été
REMPAILLÉE
dans les ateliers
PULMAN



ATELIER MODELE

PULMAN

25, rue Nouzha - Sakakini - LE CAIRE
Tél. 51691 et 47662

Téléphonez, et des échantillons et prix, vous seront soumis à domicile.

LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

(LE 26 AVRIL 1947)

BLE

❖ La récolte de blé d'Australie est terminée. On estime en gros qu'elle s'est élevée à 177.000.000 de boisseaux (soit 4.814.400 tonnes); elle est donc inférieure de 26.000.000 de boisseaux à la récolte 1945-46 et de 38.000.000 de boisseaux à la récolte moyenne des cinq dernières années d'avant-guerre. Depuis décembre 1946, l'Australie a expédié plus de 20 millions de boisseaux de blé et de farine en direction de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de Ceylan et de la Malaisie.

Selon l'«Accord international» sur le blé que l'on négocie actuellement l'Australie fournirait 19 0/0 du blé qu'exporteraient les quatre principaux pays producteurs. Ceci garantirait à l'Australie l'écoulement de 76.000.000 de boisseaux par an (soit 2.070.000 tonnes) durant les quatre ou cinq prochaines années.

❖ Il est vraisemblable que les marchés américains du blé continueront à évoluer sous l'influence des demandes de l'étranger jusqu'à la liquidation de la récolte 1948. Ensuite, les excédents et les reports de stocks domineront l'évolution des marchés.

❖ L'Inde espère importer environ 182.000 tonnes de blé, 20.000 tonnes de farine, 45.000 tonnes de maïs, 5.000 tonnes de millet, 83.000 tonnes d'orge, 183.000 tonnes de mil et 140.000 tonnes de riz durant le premier semestre 1947.

AGRUMES

❖ En Italie, les exportations d'agrumes pour le mois de février s'élèvent à 9.952 t. de citrons, 8.613 t. d'oranges et 1.388 t. de mandarines. Les exportations des régions productrices sur les centres de consommation du marché intérieur atteignent 8.154 t. de citrons, 2.800 t. de mandarines et 11.500 t. d'oranges.

Pendant la même période, l'exportation de la Calabre s'élève à 55.000 t. de citrons et 116.500 t. d'oranges.

❖ Aux Etats-Unis, la production pour l'année 1946 des jus de fruits s'élève à 307.816 t. de jus de pamplemousses, 375.785 t. de jus d'oranges. La production de segments de pamplemousses a été de 44.960 t.

CAFE

❖ La baisse du café sur le marché de New-York cause de vives préoccupations dans les milieux commerciaux de Sao Paulo et de Santos. Les représentants des producteurs ont demandé au gouvernement brésilien d'intervenir en vue de soutenir les cours. Les planteurs de la Colombie sont également désireux d'appuyer les efforts du Brésil.

Par ailleurs, les marchés du café de Santos ont été provisoirement fermés, en attendant la stabilisation des cours à New-York. On estime que les récentes baisses ont coûté 50 millions de dollars aux producteurs de Sao Paulo. Certaines indications font état de manoeuvres spéculatives, les baissiers auraient jeté sur le marché de New-York 150.000 sacs de café qu'ils auraient obtenus des surplus de l'armée.

❖ Le tonnage exportable de la récolte de café 1946/47 de la Côte d'Ivoire et des stocks reportés atteindra 40.000 tonnes.

FRUITS

❖ En Californie, la production de fruits séchés en 1946 est estimée à 28.000 t. de figures de qualité, 212.740 t. de pruneaux et 182.000 t. de raisins.

❖ Au Mexique, on estime que l'industrie fabrique actuellement de 700 à 1.200 t. de conserves d'agrumes annuellement.

POIVRE

❖ Au Siam, à la suite de rumeurs concernant la possibilité d'une levée de l'embargo sur les exportations de poivre, les exportateurs siamois font des efforts désespérés pour stocker cette denrée, car on s'attend à des profits substantiels.

RIZ

❖ A Hongkong, le riz valait, le 2 avril:
Riz siamois 1re qualité, marché libre: 100 dollars de Hongkong le picul de 60 kg.

Riz local: 87 dollars de Hongkong le picul.

Riz de Saigon, 1re qualité, marché libre: 87 dollars de Hongkong le picul.

Riz de Saigon, 2e qualité: 83 dollars de Hongkong le picul.

THE

❖ Le 15 avril, une vente de thé pour l'exportation a eu lieu à Calcutta. 16.008 caisses de thé noir étaient mises en vente, mais les acheteurs se sont montrés très peu intéressés à cause de la grève des dockers. En attendant des conditions de vente plus favorables, la vente a été remise à une date ultérieure.

❖ A Paris, par arrêté préfectoral, le prix de vente du thé noir importé d'Indochine est fixé à 30 francs le paquet de 50 grammes.

ARACHIDES

❖ La récolte d'arachides de la saison 1946-1947 du Territoire du Niger s'élève en définitive à 26.000 tons (base coques), dont 22.500 ont été commercialisées en 15.000 tons de décortiquées. L'évacuation a été assurée dans des conditions satisfaisantes. L'exportation via Lagos devant se terminer au cours du prochain trimestre.

❖ En Argentine, les achats d'huile d'arachide restent très faibles. Les prix de l'huile restent les mêmes que ceux de l'huile de tournesol, c'est-à-dire dollars 1,38 à dollars 1,40 pour l'huile brute, dollars 1,40 dollars 1,45 pour l'huile semi-raffinée et dollars 1,52 pour l'huile raffinée par kg en véc.

❖ A New-York, l'huile brute à 5 0/0 de perte au raffinage était cotée, au début d'avril, 35 c. par lb. sortie usine. La production est importante et la demande soutenue.

❖ La Hollande procède actuellement à l'achat d'huile d'arachide aux Etats-Unis contre une allocation spéciale d'huile de lin.

COPRAH

❖ La Malaisie a importé en janvier 8.024 tonnes de coprah, ainsi qu'une faible quantité de noix, et l'on a exporté 107.300 noix, 494 tonnes de coprah et 3.051 tonnes d'huile de coco. Les principaux acheteurs sont la Birmanie, l'Inde, Sumatra et Hongkong pour les noix; l'Angleterre et Hongkong pour le coprah et l'huile de coco.

❖ En janvier, la Malaisie a traité 12.243 tonnes de coprah, extrait 6.458 tonnes de coco et produit 4.991 tonnes de gâteau de coprah. A la fin du mois, les stocks d'huile de coco étaient de 8.746 tonnes.

(Extrait des «Marchés Coloniaux»)

EGYPTIAN DELTA LAND AND INVESTMENT Cy.

L'Assemblée générale ordinaire de la Société s'est tenue le Vendredi 9 Mai 1947 à 4 h. sous la présidence de S.E. Hassan Mazloum Pacha.

Scrutateurs MM. Badaff & Mtre E. Harari.

234.699 actions étaient présentes ou représentées.

Après la lecture du rapport des censeurs, la discussion fut déclarée ouverte.

Un actionnaire critiqua l'augmentation de capital dont les fonds furent placés en War Loans et Emprunts égyptiens. Le président répondit que ces titres seraient vendus lorsque le développement des affaires de la société nécessiterait des fonds et que £ 25.000 War Loans avaient été vendus dernièrement.

Le marché des affaires est satisfaisante. La Société a acquis une propriété à Méadi et le lotissement pour la vente a donné des résultats satisfaisants.

Du 1.146 au 30.447, 92.623 m2 ont été vendus au prix de L.E.201,235 dont L.E.66,000 versés au comptant. (Du 1.146 au 31.146, 60,900 m2 ont été vendus pour L.E.142,235).

L.E.16,000 ont été dépensés pour le service d'autobus qui dessert actuellement 400 passagers environ par jour.

Plusieurs actionnaires demandèrent au Conseil d'approcher du Ministère des Communications pour l'exécution du projet d'électrification de la ligne de Hélovan qui serait très utile au développement de la marche des affaires de la société et le domaine de ce fait acquerrait une plus value appréciable.

A la demande d'un actionnaire tendant à savoir si le Conseil s'occupait de la conversion des actions nominatives en actions au porteur vu les frais de transfert énormes relatifs aux dites actions, il lui fut répondu que le secrétaire de la société à Londres est en train d'entreprendre des démarches nécessaires en ce sens et on espère qu'il aboutira à une solution favorable.

Le paiement d'un coupon de P.T.13 brut fut approuvé à l'unanimité et sera effectué à partir du 24 Mai.

J.S.

Le mouvement maritime des ports égyptiens

PORT-SAID

FROM SEA

12/5/47 :

Leckian
Fouadieh
Norte
Simon Steven
Dünera
Wavechief
Androniki
Seythia
San Gasper
Meonia

FROM CANAL

12/5/47 :

Herefordshire
Samgaudie
Winter Hill
Br. Faith
Br. Restraint
Mary G.
White Oak
King Edgar
Idda Bakke
Somersetshire
Capitol Reef
Br. Bombardier

FROM SEA

11/5/47 :

Chitral
Chaco Canyon
Puntavagna
Steel Artisan
Caroline Moller
Thomasfield
La Cordellera
Thorhild
Argentine
Cliona
Indrapoera
Kennerleya
Sergio Laghi
Henning Maersk

FROM CANAL

11/5/47 :

Steel Engineer
Goncalo Ve'ho
Virtu
Mendeler
Bucyrus Victory

FROM SEA

10/5/47 :

Quaker Hill
C. of Dundee
Eagesdale
Rodops
Benito Juarez
Kalliopi
Marsa Matruh
Egenes
Daneshman
Glenbank
C. of Hongkong
Emp. Battleaxe
Esa Cheyessne
Br. Governor

FROM CANAL

10/5/47 :

Sestriere
John S. William
Samshire
Emp. Trooper
Eleni D.

FROM SEA

7/5/47 :

O'tera
San Wilfredo

C. of Kimberley
Samcleve
Antonio Zolti
Anna Knudsen
Kerstin
Robert Fruin
Giert Torgersen

FROM CANAL

7/5/47 :

Monkay
Yehangir
Cape Catoche
Br. Major
Tolis
Félix Roussel
Dei Ouro
Br. Character

FROM SEA

8/5/47 :

Bellerophon
Fouadieh
G'engarry
Dunnottar Castle
Pawnee Rock
Emp. Chub
Br. Dancer
Emp. Peacemaker
Cedardale
Steel Worker

FROM CANAL

8/5/47 :

Fairport
Br. Valour
Shahpur
Br. Colonel
Dixmude
Orion
Ima
Wave Prince
Ramses
Mooltan

FROM SEA

9/5/47 :

Paulus Hook
Havprins
Wave King
Acavus
Emp. Ken.
Merchant
Mirro
Norvinn
Fort Bruswick

FROM CANAL

9/5/47 :

Coombe Hill
Tamara
Hal.faya
Lancashire
Oackfield
Belorussia
Polar Tank
Regent Lion

MARCHANDISES ARRIVEES A L'IMPORTATION

Par le s.s. "Glenapp", 6/5/47, de Londres :

1000 C/s full Cream sweetened condensed milk
30 C/s Serum
2 Crates Axle Jacks
1 C/ Surgical Instruments
50 C/s Whisky
5 C/s Steel Moulds
2 C/s Asbestos Engine Packings.
14 C/s Rubber Crepe
350 C/s Tea
615 C/s Tea
850 C/s Tea

1 C/ Electrical switch board
3 C/s Chocks
1 C/ Electrical Apparatus
1 C/ Telegraph Apparatus
1 C/ Motor Vehicles Spares
1 C/ Propellers
3 C/s "EL" Pumps
20 C/s Fiserite contamers
40 C/s Electric Irons
1 C/ Electric Vacuum Clean.
2 C/s Neibathers shoes
6 Bags wild Steel Round
1 Crate Veneers
2 C/s impacted Trailers
2 C/s Steel Ladders
3 Bdis. Steel Bounds
10 C/s Cinema Apparatus
2 C/s Electrical Machinery
1 C/ Engine Spares
4 C/s Sheating Felt
1 C/ Electrical Material
1 Drum Cable
1 C/ Cinematograph Access.
2 C/s Essance
5 C/s Formosa Black Tea
1 Bag Black Pepper
300 Rolls Roofing Felt
2 C/s Armatures
1 C/ Personal Weighers
1 C/ Coats
12 C/s Druggists Sundries
1 C/ Drills and Screw
2 Bags Shellac
1 Bdle Steel Bars
1 C/ Engine Spares
14 C/s Gin
1 C/ Surgical Instruments

Par le s.s. "Bellerophone", 8/5/47 :

36 C/s Steel Win rope
15 C/s Stationery
26 C/s Cycies Pedals
1 C/ Mixed Razor Blades

Par le s.s. "Flying Cloud", 6/5/47 :

66 Bags Coffee
24 B/s Indian Cotton Piece goods.

Par le s.s. "Felix Roussel", 7/5/47 :

20 B/s Silk yarn
3 B/s Silk piece goods
10 B/s Raw Silk
1 Pkgs. Motor Cycles
71 B/s Tobacco Leaf
4 C/s Personal Effects
182 C/s Crepe de semelle
3525 C/s Tea
25 C/s Cardamons
683 C/s Café

Par le s.s. "Coombe Hill", 9/5/47 de Calcutta :

453 Cheste Tea
100 B/s Sugar Twills
de Cochín :
9 B/s Sugar bags
14 Rolls Coir Mattings

de Karachi :

800 Bags Fish Meal
667 Bags Fish Meal
16 C/s Cycle Spare Parts
34 B/s Hides
1 Parcel Cotton Sedds
2 C/s Tennis Rackets
4 Pkgs. Sports Goods
71 Bags Afghan Apricots
28 Pkgs. Pers. Effects

de Colombo :
2744 Pkgs Tea

ALEXANDRIE

Dans le courant du mois d'avril, les marchandises anglaises suivantes sont arrivées au port d'Alexandrie :

Tonnes
1019 Divers
1475 Matériel de chemin de fer.
323 Matériel de filature.
1097 Acier (Cercles en acier, tubes en acier).
337 Briques et briques refractaires.
252 Machines
687 Machines textiles.
220 Engins
28 Appareils frigorifiques
122 Papier et papier d'impression
274 Harengs saurs
83 Articies sanitaires
83 Cigarettes
70 Médicaments
115 Produits chimiques et pharmaceutiques
77 Cotonnades et Lainages
400 Sulfate d'Alumine
38 Câbles et Batteries
61 Kaolin
209 Ciment
105 Matériel de Navigation
64 Hypochlorite
160 Peintures et couleurs
46 Cordages en sisal
271 Plaques en amiante ciment
200 Chlorure de chaux
55 Saumons en fer
79 Sel ammoniaque
1055 Huiles minérales et lubrifiantes
60 Carton
50 Accessoires électriques
48 Pneus
162 Tracteurs
36 Soude Caustique
23 Poterie
29 Matériel hydraulique
25 Savon
41 Carbone
68 Vitres
161 Fer blanc
50 Radios
42 Cylindres vides
30 Silicate de soude
Caisses
49 Drogues
250 Gin
187 Films
196 Vin
2620 Whisky
173 Ampoules électriques
80 Penciline
130 Sherry
54 Parfums
284 Autos
35 Conserves de poissons
17 Machines (Duplicating)
34 Crayons
65 Insecticide
23 Brandy
Barils
45 Encre d'impression.
(Suite en page 26)

LA SEMAINE COTONNIÈRE

LE SUBSIDE AMERICAIN A L'EXPORTATION.

Le bonus à l'exportation des cotons Américains vient encore d'être réduit de 150 points à partir du 9 cr., et est fixé à un demi cent par lb jusqu'à nouvel ordre; il est fort probable d'ailleurs que ces derniers 50 points se en, finalement et définitivement abolis avant la nouvelle saison.

Le bonus à l'exportation fut l'arme longtemps employée par les Etats-Unis, non seulement pour lutter contre l'expansion des cotons brésiliens sur les marchés extérieurs, mais encore pour faciliter la liquidation des cotons depuis longtemps accumulés dans les magasins de l'Etat par les divers programmes gouvernementaux.

Or maintenant, tous les stocks du gouvernement sont liquidés. Ils furent distribués aux divers centres industriels du monde, soit en vertu de la loi de Prêt et Bail, soit par l'UNRRA, ou encore grâce aux crédits co-assaux qui furent accordés à certains pays. N'oublions pas de signaler également, les cotons qui furent exportés pour être travaillés à façon dans divers pays, tels que le Japon et l'Italie.

Les Etats-Unis d'Amérique qui avaient de grands besoins textiles à satisfaire, et dont la puissance industrielle s'est fortement accrue, consommeront cette année dix millions de balles dans leurs propres filatures, mais se trouvent par contre devant une pénurie de main-d'oeuvre agricole qui empêchera longtemps encore, l'expansion des acréages cotonniers.

Il était donc logique de prévoir l'annulation graduelle du bonus à l'exportation qui n'avait plus sa raison d'être depuis que la majorité des cotons américains était filée localement, et que d'autre part, il n'y avait plus urgence à exporter un surplus de cotons indésirables.

Du point de vue statistique, les Etats-Unis d'Amérique se trouveront à la fin de cette saison avec un carry-over d'environ 3.000.000 de balles, qui ajoutée à une récolte probable de 11 millions pour la saison prochaine, donnera un total disponible de 14 millions pour 1947/48 devant servir à leurs propres besoins et à leurs exportations, ne laissant dans le pays que des stocks à peine suffisants à protéger leurs contrats.

L'on peut donc logiquement à ce stade, prévoir une certaine fermeté dans les cours des cotons américains pour la saison prochaine.

Si l'Amérique tend à perdre de son importance comme pays exportateur, notre attention doit se tourner vers les pays d'Amérique du Sud pouvant faire concurrence à nos cotons.

L'on estime que la récolte brésilienne sera cette saison d'environ 1.485.000 balles, contre le chiffre rectifié de 1.357.000 balles l'an dernier. De ce total, le Sud du Brésil fournirait une récolte de 1.038.000 balles et le Nord 447.000 balles.

Les stocks de cotons brésiliens pour la saison sont estimés à 4.426.000 balles soit environ 1.000.000 de balles de moins que ceux de la saison passée qui étaient de 5.419.000 balles.

Quant au Pérou, l'estimation actuelle prévoit une récolte de 250.000 balles contre 329.000 l'an dernier. La récolte des PIMAS (qui font une concurrence directe à nos KARNAKS) a été fortement touchée, et sera de 40 o/o inférieure à l'an dernier.

En ce qui concerne l'Egypte, notre acréage fortement augmenté en Ashmouni/Zagora, et drastiquement réduit en longues soies semble être venu au bon moment, et nous croyons qu'à une part raisonnable avec les cotons américains et brésiliens, nous pourrions disposer facilement d'une récolte de courtes soies qui promet de dépasser cinq millions de cantars.

Quant à l'avenir des prix du Karnak, tout dépendra de la décision que prendra le gouvernement sur la disposition de ses stocks. Nous ne prévoyons pas un carry-over à la fin de la saison de plus d'un million, lequel ajouté à une récolte probable d'un million et demi, feront un total disponible libre de 2.500.000 cantars pour la saison prochaine. Rappelons à ce propos que le gouvernement américain est sur le point d'augmenter le quota d'importation des longues soies étrangères, et il n'est pas impossible que nous exportions la saison prochaine en Amérique seulement, 70.000 à 80.000 balles de Karnak.

MARCHE DU DISPONIBLE.

Le marché de Minet el Bassal enregistra durant la semaine un volume de ventes totalisant 12.096 balles contre 7.672 la semaine précédente qui n'eut que 4 jours ouvrables.

Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

ING. GABRIEL ROGOJAN
 EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
 POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
 3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL 52187 - LE CAIRE

LONGUES SOIES.

	Cette semaine	La semaine précédente
Karnak	7.766	4.812
Ménoufi	1.420	761
Guiza 7	278	305
Maarad	355	
Sakna 4	57	64
	9.876	5.942

COURTES SOIES.

	Cette semaine	La semaine précédente
Ashmouni	2.077	1.587
Zagora	71	—
Guiza 30	23	—
	2.171	1.587
Mixte, Sekkina, etc.	49	143
Total des ventes	12.096	7.672

KARNAK.

Aucun changement n'est à signaler dans les prix. Les échanges toutefois furent un peu plus nombreux, et la moyenne des ventes journalières légèrement supérieure à 1.500 balles.

La demande s'est portée principalement sur le FGF/G échangé à Tall. 39, — le GOOD à Tall. 40,75, — le G+1/4 à Tall. 41,25/50, — le G/FG à Tall. 42, 42/25, — le FG à Tall. 43,50, — et le FG + 1/4 à Tall. 44,50/45.

MÉNOUFI.

Une sensible amélioration de la demande pour tous les classements au dessus de G + 1/4. Les prix se sont raffermis en conséquence, et une légère hausse atteignant un demi tallari est à enregistrer.

Le GOOD fut payé Tall. 39,50, — le G/FG Tall. 41,50 — le FG Tall. 42,50/43, — et le FG/EX Tall. 44.

GIZA 7.

La demande est toujours confinée aux classements moyens de FGF à G + 1/4. Les prix ne subissent aucun changement par rapport à ceux de la semaine précédente, soit: le FGF à Tall. 38, — le FGF/G à Tall. 39,50/40, — le GOOD à Tall. 40,50 et le G+1/4 à Tall. 41.

ASHMOUNI.

En l'absence d'affaires nouvelles traitées sur cette variété, et sous la poussée des détenteurs en vue d'alléger leurs positions, les prix continuèrent à décliner fortement, pour atteindre en fin de semaine une baisse de plus de Tall. 2, sans susciter pour cela un renouveau d'intérêt.

Quelques transactions en classement GOOD furent conclues à Tall. 38,50 et en G/FG à Tall. 39,50.

Notons enfin, qu'une affaire franco-station en nouvelle récolte fut conclue pour livraison octobre/novembre à Tall. 39,50 pour le G/FG.

AFFAIRES EN FILATURE.

L'acheteur officiel du Board of Trade s'est intéressé cette semaine encore au Ménoufi de classement FG et au-dessus.

L'on nous rapporte qu'une affaire de 6.500 balles fut conclue le 12 courant avec l'Espagne, dont 5.000 balles de Karnak de classement G/FG et 1.500 balles d'Ashmouni de classement GOOD. Le bruit court avec insistance que ces affaires furent faites à des prix excessivement bas.

Les Indes continuent à être sur notre marché pour embarquement Mai/Juin.

LES EXPORTATIONS

Nos exportations ont atteint pour la quinzaine écoulée, l'excellent total de B/s 49.359 de toutes variétés. Elles furent dirigées vers les pays suivants:

	Balles
INDES	21.552 (Karnak, Ménoufi, Maarad, Tchecoslovaquie)
TCHÉCOSLOVAQUIE	8.142 (Giza 7, Mixte).
ITALIE	6.351 (Karnak, Ménoufi, Maarad, France)
FRANCE	5.540 (Giza 7, Ashmouni, Zagora)
ÉTATS-UNIS	3.650 (Karnak, Ménoufi, Giza 7, Yougoslavie)
YOUgoslavie	2.051 (Ashmouni, Zagora, Sakel)
SUISSE	1.091 (Karnak, Ashmouni).
HOLLANDE	520 (Karnak).
BELGIQUE	210 (Karnak).
HONGRIE	93 (Karnak, Guiza 7, Ashmouni, Zagora).
AUTRICHE	84 (Karnak).
CHYPRE	75 (Karnak, Zagora, Scarto).
	(Karnak).
Total	49.359 (Karnak, Ashmouni).
	(Ashmouni).

CES DAMES DE LA CORBEILLE

par CANDIDE

... qui vous révèle, ce qui se passe dans
les coulisses.

LE REVEIL

Il s'agit du réveil de la Corbeille, bien entendu. Et pas besoin, cette fois, de se battre les fesses pour démontrer sa réalité, comme nous le fimes parfois cet hiver, nous autres chroniqueurs financiers! Le phénomène saute aux yeux du plus profane.

Mais sur la solidité, ou plutôt pour employer une métaphore moins hardie la durabilité de ce réveil, il est intéressant de fournir quelques informations qui ne sont pas à la portée de tout le monde.

Premier point, il ne s'agit pas seulement d'une intervention du capital local. L'intervention est, pour une bonne part, le fait de **fonds réimportés de l'étranger**. Et notez qu'il n'est pas que les particuliers qui font revenir leur argent vu la possibilité de complications politico-financières. De nombreuses sociétés qui avaient jusqu'ici une grande partie de leurs réserves en Angleterre suivent cet exemple...

Ces capitaux qui rentrent ne sont pas entre les mains d'ignorants et d'impulsifs, loin de là, mais de personnalités avisées et renseignées. Aussi ne vont-elles pas le laisser dormir improductif dans des banques, mais les investir. Et elles n'ont nullement l'intention de les placer en fonds d'Etat ou rendement minime tandis que d'excellents titres industriels leur offrent un revenu tentant. Le marché est révélateur, à ce point de vue...

Mais, direz-vous, cela n'explique pas la baisse simultanée des fonds d'Etat ?...

Ceci est une autre histoire. Nos braves moutons de Panurge que sont ici les capitalistes de tout poil se mément naturellement de la partie. Les plus importants ont enfin découvert qu'il valait mieux placer son argent à 5 ou 6 o/o dans des affaires industrielles de premier ordre — et que les circonstances économiques vont favoriser — que de le voir rapporter 2 1/2 ou 2 3/4 o/o. Donc, notez-le bien, ces ventes d'Unifié ne dénotent pas en général un affaiblissement de la confiance dans les Finances Egyptiennes.

Quant aux capitaux qui dormaient dans les banques, encouragés par ces exemples, ils vont aussi refluer en masse à la Corbeille.

Et voilà pourquoi, cette fois, la reprise est sérieusement amorcée. Elle est provoquée, en somme, par l'aristocratie de l'argent.

LA DOCILITE DES ACTIONNAIRES

Nous avons eu un nouvel exemple de la docilité traditionnelle des actionnaires à la seconde assemblée générale extraordinaire de la Land and Building qui s'est tenue jeudi dernier sous la présidence de S.E. Abdel Ga'il Abou Samra pacha. 77.525 actions étaient présentes ou représentées... Il y avait une quinzaine de personnes dans la salle.

Il s'agissait de ratifier la réduction du capital décidée par la première assemblée extraordinaire.

Or, l'un des scrutateurs, M. Jean Economidès intervint pour faire ressortir le côté délicat de la question financière qui se posait. Si l'objet essentiel de la Société qui est la revente par appartements n'est pas atteint, déclara-t-il avec une parfaite logique, la Société devrait éendre ses activités immobilières dans un domaine normal, et, pour ce faire, disposer des capitaux que pourrait lui procurer un appel de fonds. Rien qu'à raison de P.T. 50 par titre, cela lui procurerait, déjà L.E. 125.000. Mais si elle n'a pas foi dans ses destinées — et il fit valoir qu'une réduction de capital serait un véritable manque de foi — pourquoi ne pas procéder à la liquidation qui, grâce à la plus-value sur les acquisitions réalisées, assurerait à l'actionnaire un remboursement minimum de P.T. 130 contre les 110 versés.

C'était net, lumineux, évident. M. Economidès fut écouté avec beaucoup d'attention et même félicité... Mais la réduction du capital à L.E. 260.000, qui en fait transforme la société en Belle-au-Bois-dormant, n'en fut pas moins votée.

A quand l'actionnaire conscient et organisé!...

A LA DELTA TRADING

De cette Dame de la Corbeille, les nouvelles sont excellentes.

D'abord le bilan, clôturé au 31 mars se présente comme des plus satisfaisantes et sera certainement bien accueilli par l'Assemblée Générale qui se tiendra comme d'habitude en juin.

Mais ce n'est pas la seule bonne nouvelle qui sera communiquée à celle-ci.

L'usine de fer dont l'établissement avait été annoncée à la dernière Assemblée Générale est en voie d'exécution. La plus grande partie des machines est déjà arrivée.

UN TITRE D'AVENIR

C'est bien la Tractor. Sans doute elle ne donne pas cette année un dividende éblouissant. Il est néanmoins fort confortable, compte tenu de l'accroissement du capital survenu depuis le dernier.

Mais il suffit de jeter un coup d'oeil sur le bilan et d'avoir quelques renseignements sur l'activité de la Société pour se rendre compte des brillantes perspectives.

Cet exercice a été pour la Tractor non seulement une période de réajustement comme pour toutes les sociétés mais une période d'ajustement intérieur. Nous voulons parler de la fusion avec la fameuse société Cory Brothers & Co., de réputation mondiale, comme on le sait, en tant qu'agent de transport.

Cette collaboration entreprise sur une large échelle et avec de vastes vues ne vise évidemment pas à produire des résultats immédiats. Il s'agit de toute autre chose. Elle sera dans l'avenir, à en croire des compétences mutuellement féconde si l'on peut dire.

A bons entendeurs, salut!

Correspondance

CANDIDE

La Revue d'Egypte Economique et Financière

Cher Monsieur,

Bravo pour votre article "Comment on traite l'Actionnaire" paru dans la revue du 3 courant.

Incontestablement la décision de la Beida Dyers lèse l'actionnaire ou ne soigne pas ses intérêts dans la mesure où ils pourraient l'être.

Fort courtoisement, vous nous signalez qu'au cas où une "réconsidération" de la décision n'intervient pas, une belle occasion d'intervenir pour une société de défense des intérêts des actionnaires se présente.

Non moins courtoisement notre UNION se met à la disposition de vos lecteurs qui sont porteurs de ces titres au cas où satisfaction ne leur est pas donnée.

Voudriez-vous les en avertir ?

Car seule une action de groupe est efficace et lorsqu'elle est appuyée par la Presse elle devient irrésistible.

Nous nous permettons de rappeler, par exemple, l'action de votre revue pour la suppression du droit de transfert; nous nous sommes joints à votre mouvement et adressé un appel au Ministre des Finances, que votre Revue a publié sous le No 758 du 22 Février 1947. Aussi est-ce une joie de constater que, par l'effort de tous les intéressés, une loi imminente supprime ce droit de transfert !

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Compagnie universelle du canal maritime de Suez

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale pour le Mardi 24 Juin 1947, à quatorze heures 30 précises, Salle d'Iéna, 10 Avenue d'Iéna, à Paris.

L'Assemblée Générale est composée des Actionnaires propriétaires d'au moins vingt-cinq Actions de Capital ou de Jouissance, ayant, au plus tard le Jeudi 19 Juin 1947, à quatorze heures 30, justifié au domicile administratif de la Compagnie, 1 Rue d'Astorg, à Paris, du dépôt de leurs titres, soit dans les Caisses administratives, soit dans celles des Correspondants de la Compagnie en France ou à l'Etranger.



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

L'optimisme reprend ses droits

AU cours des quelques dernières semaines, alors que les valeurs étaient cotées à au moins 10 pour cent plus bas que leurs cours actuels, nous n'avons cessé de répéter que l'Egypte allait être obligée, après le 15 juillet, de restreindre ses importations, étant donné qu'elle devait ajuster sa balance de paiement et vivre dans les limites de ses exportations. Nous n'avons cessé de dire que cette politique que les événements allaient imposer au pays devait fatalement avoir des répercussions favorables sur la production locale, car nous allions nous trouver dans l'obligation de consommer ce que nous produisons plutôt que d'importer des marchandises étrangères. Nous n'avons cessé de dire que cela devait fatalement amener une hausse des valeurs surtout des titres industriels et agricoles.

Nous l'avons bien dit

CEUX qui nous avaient écoutés à ce moment là, alors que seuls dans toute la presse égyptienne nous raisonnions ainsi, n'ont pas eu à le regretter. La plus-value subie par leur portefeuille et par les nouveaux achats qu'ils ont dû faire est plus qu'intéressante.

Les causes de la hausse

ACE facteur nettement haussier est venu s'ajouter un autre. Le ministère du Commerce a fort bien compris que l'Egypte se doit d'exporter le surplus de sa production tant agricole qu'industrielle. Par conséquent, il a autorisé les grandes filatures à envoyer des cotonnades à l'étranger, il a autorisé certaines autres industries à vendre dans les pays voisins tout ce qu'ils ne peuvent vendre en Egypte. Et cela va se traduire non seulement par de nouveaux bénéfices, mais aussi par l'acquisition de nouveaux débouchés pour l'industrie égyptienne, des débouchés qui, il faut l'espérer, deviendront permanents. Car dans certains cas, la production de l'industrie locale est aussi bonne, sinon meilleure que celle de l'industrie européenne ou même américaine. Ainsi, les cotonnades égyptiennes, le savon, l'huile comestible, les tourteaux et autres ne le cèdent en rien aux articles fabriqués à l'étranger.

Enfin, il semble que nous commençons à suivre, en matière de commerce, une politique intelligente. Et cela est réjouissant.

Salt & Soda

LES valeurs industrielles qui avaient été les plus malmenées par la baisse sont celles qui reprirent le plus vigoureusement. En quelques jours, la Salt & Soda qui va certainement profiter de la diminution des importations et aussi de la nouvelle politique en ce qui concerne les marchés extérieurs, a gagné cinquante points en quelques jours.

Ce titre avait été délaissé et avait baissé bien au dessous des cours minima. Il a retrouvé sa place parmi les vedettes de la Corbeille. Et cela à juste titre.

Les Filatures furent également à l'honneur, pour les mêmes causes. En ce qui les concerne on a parlé de mévente, d'accumulation des stocks, d'arrêt ou de diminution dans la production. Or, il n'en est rien. Certaines d'entre elles pourront exporter ce qu'elles ne peuvent vendre en Egypte. Des marchés étrangers, particulièrement l'Arabie Séoudite et l'Irak sont prêts à acheter tout ce que l'on pourra leur offrir.

Egrenages et Pressages

NOUS n'avons cessé de prêcher dans ces colonnes que les Egrenages et les Pressages, des affaires de la paix ne sauraient toucher, étaient relativement bon marché vu leur valeur intrinsèque et leur rendement. La semaine sous revue a confirmé nettement notre point de vue. Toutes les valeurs de pressage ont gagné de nombreux points. Il en est de même des titres d'Egrenage, particulièrement l'Egrenage Misr qui passé à 11 livres.

La Viticole va hausser

UN titre sur lequel nous voulons attirer l'attention est la Viticole et Viticole. A la fois

titre agricole et titre industriel, la Viticole doit profiter largement de la situation qui va surgir après le 15 juillet. Il est certain que le gouvernement n'autorisera que dans une très petite mesure l'importation de vin étranger. Il en sera de même pour les fruits. Ce qui permettra à la Viticole de vendre à des cours rémunérateurs ses produits.

Les valeurs immobilières

LES valeurs immobilières furent très recherchées. Tant l'Héliopolis, la Delta Land que le Domaine de Souf firent des étincelles. Il n'a fallu que quelques séances haussières en Bourse pour que des capitalistes commencent à s'intéresser aux terres loties et achètent des parcelles.

Aboukir, New Egyptian

L'ABOUKIR et la New Egyptian profiteront fortement de l'ambiance générale. Ces deux affaires dirigées avec beaucoup de prudence constituent des placements pour père de famille.

La prochaine assemblée générale de l'Aboukir montrera que cette société est fort prospère et que ses dirigeants préfèrent consolider et assurer l'avenir plutôt que de distribuer des dividendes mirifiques. D'ailleurs même au cours actuel, environ P.T. 250 le dividende net sera supérieur à 4 pour cent.

La Béhéra

LA Béhéra, titre industriel et agricole à la fois, dont l'assemblée générale aura lieu à la fin du mois est une autre affaire saine, dirigée avec compétence qui doit attirer le capi-

taliste qui ne veut pas avoir des émotions et qui ne regarde pas souvent la cote boursière. Au cours actuel elle rapporte plus de 4 pour cent net. Et l'avenir est fermement garanti.

Les capitaux reviennent en Egypte

AVANT de coter cette chronique, il nous faut ajouter à tous les éléments qui précèdent, un nouvel élément important qu'on ne saurait ignorer: la question du rapatriement d'importants capitaux. Lorsque le projet de loi sur les sociétés anonymes fut présenté au Parlement, de nombreux capitalistes se hâtèrent d'envoyer des fonds à Londres. Mais maintenant que l'opinion publique argiaise réclame le blocage des capitaux égyptiens en sterling, cet argent a regagné l'Egypte avec une étonnante rapidité. Des millions sont revenus chercher refuge en terre du Nil. Ces millions doivent se piacer. La Bourse est là. Notre économie est saine. Les sociétés égyptiennes doivent pouvoir compter sur plusieurs années de prospérité. Quoi de plus attractif?

Vers la suppression des droits de transfert

D'AUTRE part, S.E. Abdel Méguid Badr pacha, ministre des Finances, suit une politique libérale et harmonieuse. Le Parlement a été saisi d'un projet de loi tendant à supprimer le droit de transfert. En attendant leur suppression, les cours minima ont été réduits. Et cela s'est traduit par la disparition presque complète du marché noir.

Tous ces éléments nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Pourvu que l'on n'exagère pas dans le sens de la hausse comme on avait exagéré dans celui de la baisse, la Corbeille va connaître de beaux jours.

L'ECHEANCIER

- 19.5.47 Assemblée Générale Ordinaire Les Grands Hôtels d'Egypte, à 11 h. 30 a.m. Au Continental Savoy Hotel.
- 22.5.47 Assemblée Gén. Extraordinaire Astra et Halles Centrales d'Eg. à 5 heures — 37, Rue Kasr el Nil (réduction du Capital).
- 27.5.47 Ass. Gén. Ord. Upper Egypt Hotels: à 5 h. 27, Rue Soliman Pacha.
- 22.5.47 Ass. Gén. Ord. anque Mosséri S.A.E. à 4 heures p.m. 23, Rue Abou El Sebaa.

COUPONS DETACHES :

- le 12.5.47 Crown Brewery d'Alex. P.T. 180.— net.
- le 15.5.57 Industrie Fibres Textiles: P.T. 25.— net (plus 1 act. gratuite pour chaque 10 acts. anciennes). L'Immobilier d'Egypte P.T. 28,16 net.

DIVERS :

La Sté An. du Béhéra annonce que le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire un coupon de P.T. 60.— brut.

La Société Egyptienne d'Engrais et de Produits Chimiques S.A.E. a demandé l'inscription de ses titres à la Cote Officielle de la Bourse.

**DEMANDEZ
A VOTRE PHARMACIEN
les produits
KIRBY**

(FABRIQUES EN GRANDE-BRETAGNE)

COMPRIMÉS KASPIR

REMEDE RADICAL
CONTRE LES NEURALGIÉS
N'AFECTE PAS LE COEUR

EXC. AU PUBLIC P.T. 5. LES

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 9 AU 16 MAI 1947

DESIGNATION DES VALEURS	9 Mai 1947	16 Mai 1947	DESIGNATION DES VALEURS	9 Mai 1947	16 Mai 1947
FONDS D'ETAT			FONCIERES		
Emprunt National 3 1/4 o/o P.T.	10760	10650	Aboukir Co. act....	230	220
Emprunt National Coup. Fr.	10780	10660	Anglo-Belgian Co.	338	322
Emprunt National 2 1/4 o/o "	10120	10125	Anglo-Egypt. Land Alot....	1136	1136
Emprunt National 2 3/4 o/o "	10250	10265	Cairo Agricultural Co. ord.	762	700
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			IMMOBILIERES		
Banque d'Athènes ...	97,5	91,5	Cairo-Helopolis Act....	2590	2750
Banque de Commerce ...	700	704	Cairo-Helopolis fond ...	5990	5360
Banque Misr... ..	2110	2180	Delta Land and Invest. Co.	329	310
Commercial Bank of Eg.	408	360	Gabbari Land Co.	444	448
Crédit Agricole act. ord.	793	793	"Le Fayoum"	250	250
Crédit Foncier act.	2918	2870	Immobilia d'Egypte au port	885	857
Crédit Foncier fond....	5644	5100	Immeubles d'Egypte ...	1472	1472
Crédit Foncier 1903....	2350	2270	Dom de Siouf	514	790
Crédit Foncier 1911....	1866	1810	INDUSTRIELLES		
Land Bank act.... ..	845	690	Alex. Pressing	1600	1670
Land Bang fond.	7404	7174	Anglo-Egypt. Oilfields ...	480	450
National Bank act.	4220	4180	Ass. Cotton Ginners... ..	123	122
Crédit Alexandrin....	595	550	Cairo Sand Bricks	1000	1050
Arab Bank	910	934	Comp. Frigorifique	1782	1786
E A U X			INDUSTRIELLES		
Alex. Water Co. act. ...	1726	1730	Delta Trading Co.	940	950
Eaux du Caire act....	513	520	Egypt. Salt and Soda port...	290	290
Eaux du Caire jouiss....	1736	1744	Eg. Salt and Soda nom. ...	2146	2190
Eaux du Caire fond.	11600	11700	Filature Nationale	2604	2086
Eaux du Caire obl. 4 o/o S.I.	10310	10310	Filature Misr	879	804
TRANSPORTS ET CANAUX			INDUSTRIELLES		
Alex. and Ramleh Rly. act.	320	820	Fibres Textiles	511	535
Anglo-Amer. Nile and Tour	800	720	Port-Said Salt Assoc. ...	1650	1650
Canal de Suez obl. 3 o/o s.II	3820	4000	Bomonti et Pyramides ...	400	400
Canal de Suez ob 3 o/o s.III	3770	3746	Bolanach!	2314	2300
Delta Light Ry. priv. 5 1/2%	826	905	Ciment Portland-Tourah ...	1022	1022
Delta Light Ry. fond.	940	400	Tissage et Tricotage....	400	375
Egyptian Shipping	400	390	Emballages Economiques ...	891	900
Fayoum Light Ry. act.	339	210	Sté Financ et Indus. d'Eg.	2276	2369
Fayoum Light Ry. fond ...	210	948	Sté. Gle. Pressage et Dépôts	1000	900
La Fluviale	948	486	Sucr. et Raffin. d'Eg. ord...	540	540
Menzaleh Canal act.	486	72	Sucr. et Raffin. d'Eg. priv.	1520	1460
Menzaleh Canal fond.	72	170	Sucr. et Raffin. d'Eg. fond.	2076	2076
New-Egypt. & Lev. Ship act.	168	2080	Sucr. et Raffin. d'Eg. 5 o/o	1044	1100
Tram d'Alex. div.	2080	196	Egrenage Misr	1000	850
Tram d'Alex. jouiss....	216	406	Sté. Nationale du Papier ...	746	690
Trams du Caire, part soc. ...	379	1600	Tractor & Engineering Co.	1382	1324
Sté Misr Transp. and Nav.	1600	1234	Cicurel... ..	1200	1236
United Egypt Nile Trans. ...	1200	9600 exc.	Kafr el Dawar nom....	2176	2200
Keneh-Assouan Oblig. 1e. at			Kafr el Dawar port....	2450	2450
2e. 3 1/2 o/o			Presses Libres	1450	1500
HOTELIERES			INDUSTRIELLES		
Egypt Hotels ord.	368	400	Tiss-sole Misr	2092	2090
Egypt. Hotels nom.	342	375	Eg. Bonded Warehouse... ..	1844	1880
Egypt. Hotels priv.	1080	1080	Gerco	548	548
Grands Hotels ord....	4326	4400	National Plastics Cy.	475	425
Palestine Hotels nom.	220	221	Simon Artz	1360	1390
Palestine Hotels port.	230	234	Slegwart	2050	2024
Upper Egypt Hotels... ..	553	500	Impr. Misr	865	902
			Nile Textile	347	855
			United Enterprise	440	500
			Clothing		

LES BOURSES ETRANGÈRES

Les valeurs égyptiennes

A la Bourse de Londres

Clôture du 15 mai

Acheteur et vendeur respectivement:	Egyptian Markets:	Sh. 9/6 — 11/-	—
Sudan Plantations Syndicate:	Egyptian Salt and Soda:	Sh. 53/9 — 58/9.	—
Greek 5 o/o Loan 1914: £ 10 — 11.	Egyptian Delta Land:	Sh. 65/- — 75/-	—
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) £ 17 1/2 — 19 1/2	New Egyptian Company:	Sh. 27/- — 29/-	—
National Bank of Egypt: £ 43 3/4 — 44 1/4.	Abukir Company:	Sh. 33/- — 35/-	—
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.): Sh. 105/- — 115/-	Anglo-Egyptian Oilfields "B":	71/3 — 73/9.	—

Cours des Métaux

(Prix officiel par tonne)

Clôture du 15 mai

A LONDRES		90 jours	80
Etain	437	Plomb:	
Aluminium	80	New-York disp.	15
Cuivre	137	St. Louis disp.	11.65
P.omb Anglais	91.10	Zinc:	
P.omb Etranger	90	St. Louis disp.	10 1/2
Zinc Anglais	70	Argent:	
Fonte	171.9	En barres	72 3/4
A NEW-YORK		Platine:	
Cuivre:		Disp.	63
Lake disp.	incoté	Aluminium:	
Electro Connect. Valley disp.	21 1/2	New-York disp.	15
New-York disp.	incoté	Nickel:	
30 à 90 jours	incoté	Electro 99.9 disp.	35
Casting	incoté	Fer blanc:	
		FOB New-York	5.75
Etain:		Fonte:	
Détroit New-York pro.	80	Pennsylvanie	37.67
30 jours	80	Buffalo	31.50

La Bourse de Paris
était fermée le 15 mai

CREDIT FONCIER EGYPTIEN

OBLIGATIONS 3% A LOTS

TIRAGES DU 15 MAI 1947

EMISSION 1903 — 573^e TIRAGE

Le No. 710.931 est remboursable par 50.000 frs.
Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.

435097	522578	640364	678356	730172
464558	533292	652251	697512	736684
477021	582224	659087	698787	746479
502309	609622	669866	700723	746809
509498	636304	675973	726403	781001

EMISSION 1911 — 472^e TIRAGE

Le No. 290.817 est remboursable par 50.000 frs.
Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.

12878	100780	208656	243064	346557
29043	103804	212863	288301	362914
47914	111460	213853	293542	364304
92389	132403	228764	337214	370176
94164	153264	236750	340211	374214


Le mouvement maritime des ports égyptiens



(Suite de la page 21)

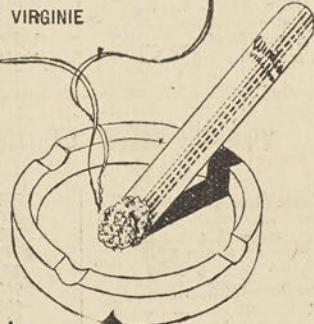
LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Destination. — Limassol: Corinthia (Cottakis), 17/5.	Destination. — Le Pirée, Marseille: Cyrenia (Cottakis), 29/5.
Destination. — Gênes, Marseille: Patris (Express Co.), 19/5.	Destination. — U.S.A. via Europe: Mount Davies (American Eastern), 30/5.
Destination. — Le Pirée, Gênes, Marseille: Komminos (El Chamy et Paraskevas), 19/5.	Destination. — Amérique du Sud: Marianna (Scandinavian), fin/Mai.
Destination. — U.S.A. via Europe: Mount Mansfield (American Eastern), 21/5.	Destination. — Espagne, Portugal: Monte Abril (Carasso), fin/Mai.
Destination. — Le Pirée, Marseille: Corinthia (Cottakis), 22/5.	Destination. — Espagne, Portugal: Benidorm (Carasso), fin/Mai.
Destination. — Yougoslavie: Srbín (Bianchi et Olivier), 22/5.	Destination. — Espagne, Portugal: Ria de Pontevedra (Carasso) fin/Mai.
Destination. — Le Pirée, Istanbul: Triport (Paramithiotis et Vouyoucés), 25/5.	Destination. — Espagne, Portugal: Benicasim (Carasso) fin/Mai.
Destination. — Limassol: Cyrenia (Cottakis), 24/5.	Destination. — Anvers: Lys (Soc. d'Entreprises) fin/Mai.
	Destination. — Anvers: Ostende (Soc. d'Entreprises) fin/Mai.



FFREZ ET FUMEZ AVEC
FIERTÉ CES VÉRITABLES
VIRGINIA SUPÉRIEURES

A TOUTES LES AUTRES CIGARETTES
PARCE QUE PRÉPARÉES POUR VOUS
AU JOUR LE JOUR AVEC DU TABAC
VIRGINIA DE VIRGINIE



Windsor

Plain et Filter Cork Tipped
20 cig. P.T 7 ou 10 cig P.T 3 1/2

VIRGINIA
CIGARETTES

100% Tabac Virginia
Dr. A. BUSTANY'S CIGARETTES Co.

C. 855
R. C. 10289

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 7 AU 14 MAI 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Ent. Nouv. Zaw.	405	150	Blé	66948	Helba	1449
	Lentilles Ent. Zaw.	440	200	Fèves	3065	Lupins	20
	Orge Zaw.	175	850	Lentilles	3006	Sésames	2230
	Maïs O. Bl. Zaw.	260	50	Orge	4067	Arachides	2365
				Maïs N el Gam	2151	Riz Glacé	30
				Maïs Oweiga	1763		
ATAR EL NABI	Fèves Ent. N. Zaw.	405	470	Blé	54393	Helba	340
	Lentilles Ent. Moy.	425	200	Fèves	2851	Lupins	50
	Lentilles Ent. Zaw.	440	50	Lentilles	356	Bersim	110
	Maïs Sh. N. Gam.	235	100	Orge	1587	Sésames	1216
	Maïs Sh. N. Zaw.	235	110	Maïs N el Gam	3651	Petit Pois Sec	110
	Helba Zaw.	500	100	Maïs Oweiga	9065	Tibn Unite	2925
	Orge Moy.	170	300				
ALEXANDRIE	Fèves Ent. Zaw.	405	295	Fèves	5834	Helba	306
	Lentilles C. Zaw.	481	272	Lentilles	817	Lupins	121
	Orge Zaw.	170	125	Orge	7073	Sésames	412
				Maïs N el Gam	1395	Riz Non Décort.	74685
			Maïs Oweiga	55	Riz Glacé	57171	
ROSETTE	Riz Glacé en Sac (80 okes No. 1)	306.5	309.5	Riz Non Décort.	Usines de		12672
	Riz Blanchi au G (Ardebs 200)			Riz Glacé	Décort.		1103

Nouvelles Sociétés

En commandite par

actions

Raison sociale: B. Kaplun Fils.

Associés: Vladimir Kaplun, Salomon Kaplun et trois autres propriétaires d'actions.

Capital: L.E. 25.000.

Objet: le commerce en général, l'importation, l'exportation des usines "Rotaprint" ayant pour objet la confection et l'impression de tous genres d'imprimés, la fabrication et conversion des papiers et cartons spéciaux.

Signature et gérance: Vladimir et Salomon Kaplun séparément.

Date et durée: 10 années et 9 mois et demi à partir du 16 Mars 1947.

Siège: Alexandrie.

En commandite simple

Raison sociale: E. Papassinou & Co. (Draperie).

Associés: Emmanuel X. Papassinou et quatre commanditaires.

Capital: L.E. 10.000.

Objet: le commerce de lainages en général et notamment l'importation des lainages pour hommes et dames et de leur vente en détail.

Signature et gérance: Emmanuel X. Papassinou seul.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er. Mars 1947.

Siège: Alexandrie.

Raison sociale: Yvette Farazli & Co.

Associés: Yvette Farazli et un commanditaire.

Capital: L.E. 6.000.

Objet: le commerce de lib-

rairie et de papeterie en général.

Signature et gérance: Yvette Farazli seule.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Mai 1947.

Siège: 36, rue Kasr el Nil.



Raison sociale: Mireille Hassan & Co.

Associés: Mireille Khalifa Hassan et un commanditaire.

Capital: L.E. 5.000

Objet: l'exploitation de la maison de couture "RITA" ou Maison Rita.

Signature et gérance: Mireille Khalifa Hassan seule.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Mars 1947.

Siège: Le Caire.

En nom collectif

Raison sociale: M. Glyki & N. Pisanis.

Associés: Marc Glyki et Néphite Pisanis.

Capital: L.E. 10.000.

Objet: La fabrication et le commerce de briques et des articles céramiques en général et notamment l'exploitation de la briqueterie sise à Kafr el Dawar, Béhéra, Ezbet Marco, et appartenant aux Hoirs de feu Jean Glykis et que les parties ont loué suivant contrat de bail du 1er Février 1947.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: trois ans à partir du 15 Février 1947.

Siège: Kafr el Dawar (Béhéra).



Raison sociale: V. Gallo & A. Franceschina.

Associés: Vincenzo et Attilio Franceschina.

Capital: L.E. 200.

Objet: l'exploitation de l'industrie des chablons, des dessins pour étoffes, avec impression à main.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: deux ans à partir du 14 Mars 1947.

Siège: Le Caire, 29 rue Malika Farida.



Raison sociale: Charles Bambadji & Fils.

Associés: Chehata Isaac Bambadji (dit Charles Bambadji) Zaki Charles Bambadji et Ruben Charles Bambadji.

Capital: L.E. 17.500.

Objet: toutes opérations commerciales concernant la fabrication, l'achat et la vente en gros, demi-gros et détail, l'échange, l'importation, l'exportation, la consignation, l'emmagasinage, le transit et le transport de tous produits, marchandises, denrées et objets de toutes natures et de toutes provenances et plus particulièrement: tous genres d'habillement, en confection et sur mesure, pour hommes, dames et enfants, toute matière ou fibre textile brute ou manufacturée, machines, véhicules; appareils et objets de toutes natures, actionnés par l'énergie électrique ou autre force motrice, toutes opérations de représentation, commission, relativement à ces produits, marchandises, denrées et objets. Et généralement, toutes entreprises industrielles, commerciales et financières se rapportant à l'objet ou venant faciliter sa réalisation.

Signature et gérance: les associés séparément.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Le Caire, 17 Midan Malika Farida.

VOTRE REVUE VOUS SUIVRA DANS VOTRE VILLEGIATURE

Si vous allez passer vos vacances à l'étranger maintenez le contact avec l'Egypte en vous faisant envoyer régulièrement votre revue.

Souscrivez à un abonnement saisonnier. Expédition par courrier ordinaire ou par avion

Renseignements et tarifs:

LA REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE et FINANCIERE

Service des Abonnements,

B. P. 465., Le Caire

Egyptian Delta Land & Investment Company Limited

DIVIDEND No. 33

Notice is hereby given that a Dividend of P.T. 13 (Thirteen Egyptian Piastres) per annum, subject to Egyptian Taxation, will be paid on and after 24th May 1947.

Dividend Warrants for the amount of their dividend will be posted to the Registered Shareholders.

Holders of Share-Warrants to Bearer are requested to fill the form to be obtained at the National Bank of Egypt, Cairo, Alexandria or London and to lodge the filled up forms along with Coupons No. 33 at the Offices of the Bank at Cairo, Alexandria or London.

The Register of Members will remain closed until 24th May 1947 inclusive.

For: The Egyptian Delta Land & Investment Co. Ltd.

G. Dale,
Secretary.